

25 novembre 2022  
Numéro 486

# fenêtres / cours

Le journal du SNUipp-FSU

**dossier**  
*Oser la liberté pédagogique !*

**actu**  
300 euros tout de suite

**grand-angle**  
Un collectif plus fort

# VOTONS !

Élections pro  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre



NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX  
QUI FONT GRANDIR LES AUTRES.

ASSURANCE AUTO

-10%\*

SUR VOTRE CONTRAT  
D'ASSURANCE



1<sup>er</sup> ASSUREUR DES AGENTS  
DU SERVICE PUBLIC

ASSURÉMENT HUMAIN

Karine,  
enseignante.

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar SoFia de mars 2022.

\*Offre réservée aux agents du service public, personnels de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1<sup>ère</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 d'un contrat AUTO PASS. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.



© Millerand/NAJA

12  
dossier

## Oser la liberté pédagogique

Alors que les politiques éducatives pronant l'autonomie des écoles tendent à grignoter la liberté pédagogique, la profession enseignante souligne son attachement au libre choix des méthodes et des pratiques.

5  
l'enfant

Précarité : les  
enfants s'expriment

6  
actu

Plus de voix pour plus de droits 8/ Budget  
en berne / Enquête Cedre : l'aveu d'un échec  
9/ Reconquérir du pouvoir d'achat

10  
grand angle

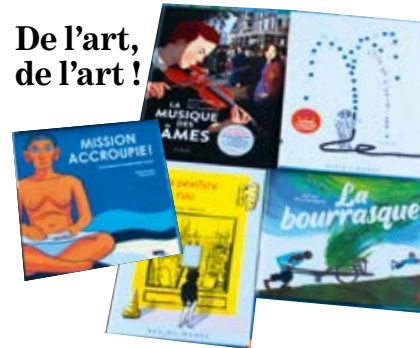
Un collectif  
plus fort

21  
métier&pratiques

22/ Conseiller pédagogique : une mission  
à recentrer 24/ Histoire d'une nation :  
l'école 25/ Gérer et préparer la classe /  
Interview Nicolas Cadène 26/ AESH, un  
métier 29/ Entre rêve et réalité

30  
lire/sortir!

De l'art,  
de l'art !



32  
société

Retraites : une réforme injuste  
et inutile 33/ Iran, les  
manifestations se propagent /  
Taxer les superprofits

34  
interview

Christian Maroy : « Une  
tendance à la normalisation  
des pratiques »

FENÊTRES SUR COURS N° 486 du 25 novembre 2022 / Hebdomadaire du  
syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :  
Guillaume David RÉDACTION : Lilia Ben Hamouda, Mathilde Blanchard, Claire Bordachar, Franck Brock,  
Guillaume David, Claude Gautheron, Jacques Mucchielli, Emmanuelle Quémard, Nelly Rizzo, Virginie Solunto,  
Blandine Turki, Nicolas Wallet CONCEPTION-RÉALISATION : NAJApresse / direction éditoriale : Julie Matas,  
graphique : Susanna Shannon et Maya Carrasco IMPRESSION : SIEP Bois-le-Roi

RÉGIE PUBLICITÉ : Mistral Media, 22 rue Lafayette 75009 Paris, tél. : 01 40 02 99 00

PRIX DU NUMÉRO : 1 euro ABONNEMENT : 23 euros

ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale



sommaire 3

éditorial

## Donner un avenir à notre futur

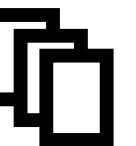
La liberté pédagogique est au cœur de  
notre métier, elle est une responsabilité  
mais aussi une nécessité. Nécessité dé-  
mocratique de l'indépendance du savoir  
et de sa transmission par rapport à l'au-  
torité politique. Nécessité d'un enseigne-  
ment qui ne peut être une application à  
la lettre de prescriptions ignorantes des  
contingences ou imprévus des situations  
d'apprentissage. « L'école du futur »,  
qui prône plus d'auto-  
nomie et de liberté  
pour les équipes, ne  
garantit en rien son  
maintien, elle peut  
même l'entraver sous  
le coup d'évaluations  
externes prétextes à  
l'imposition de

« bonnes pratiques ». La résistance est à  
construire : reconquérir collectivement  
du pouvoir d'agir pour construire la  
réussite de tous les élèves, permettre  
aux enseignant-es de redevenir les ac-  
trices et acteurs de la transformation de  
l'École.

Le renforcement du collectif répond  
aussi à d'autres urgences de la période.  
Que ce soit sur la question des salaires  
qui prend toujours plus d'acuité avec la  
hausse de l'inflation ou sur la réforme  
des retraites qui laisse prévoir la dégra-  
dation des conditions de vie des travail-  
leuses et des travailleurs et la paupérisa-  
tion des retraité-es, nous aurons besoin  
d'être ensemble pour résister et gagner.  
Défendre notre métier, défendre nos sa-  
laire et nos pensions, défendre nos li-  
bertés, c'est le projet du SNUipp dans la  
FSU depuis sa création. Tous les quatre  
ans, nous pouvons faire entendre notre  
voix pour défendre nos collègues, notre  
métier et nos valeurs. C'est pourquoi, du  
1<sup>er</sup> au 8 décembre, votez et faites voter  
SNUipp-FSU et FSU.

BLANDINE TURKI

Joint à ce numéro un  
supplément Fenêtres sur  
cours spécial Université  
d'automne et un 4 pages  
élections professionnelles  
2022.



# Rejoignez-nous !



# adhérer. snuipp.fr

Une autre école  
est possible...



# Précarité : les enfants s'expriment

Pour la seizième édition de son Baromètre de la pauvreté et de la précarité, le Secours populaire français a interrogé 500 enfants de 8 à 14 ans, représentatifs de la population de cette tranche d'âge. C'est la quatrième fois en dix ans que l'association fait ce choix afin d'analyser l'évolution de la perception de la pauvreté et de la précarité chez les enfants. Et les résultats sont alarmants. « Les enfants sont de plus en

plus conscients de la précarité des personnes qui les entourent mais aussi de celle dans laquelle ils évoluent, note Henriette Steinberg, secrétaire générale du Secours populaire français. Cette conscience est plus importante que lors du baromètre de 2012 et le sentiment d'insécurité qui en découle n'est pas favorable au fait d'étudier dans des conditions convenables ». « En dix

**“LE SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ S'EST FORTEMENT DÉVELOPPÉ.”**

ans, le sentiment de vulnérabilité s'est fortement développé dans les sphères familiale et scolaire, dans la société et est ressenti par près d'un enfant sur deux », ajoute-t-elle.

**ACTIONS DE SOLIDARITÉ**

7% des enfants interrogés estiment ne pas pouvoir aller chez le médecin, le dentiste ou avoir des lunettes s'ils en

ont besoin, soit 4% de plus qu'en 2012. 44% pensent qu'il y a des personnes pauvres dans leur famille (+ 24%) et 66% pensent que certains de leurs camarades sont pauvres (+ 26%). « Ces chiffres reflètent une réalité sociale, ajoute la secrétaire générale. Avec l'envolée des prix, la pression sur les revenus, pour beaucoup, les conditions de vie se sont fortement dégradées. Un enfant sur deux a conscience que dans son école des enfants n'ont jamais de nouveaux vêtements ou de nouvelles chaussures par manque d'argent et plus d'un sur trois que tous leurs camarades ne peuvent pas manger en quantité suffisante ou de manière variée ».

De cette avalanche de chiffres accablants surgissent quelques notes d'espoir. Si la majorité des enfants interrogés s'estime trop jeune pour agir, plus d'un tiers pense pouvoir faire quelque chose pour aider les personnes pauvres. En outre, 41% d'entre eux aimeraient aider les enfants pauvres en France et dans tous les autres pays du monde et 37% souhaiteraient aider les personnes qui vivent dans la rue. « C'est d'ailleurs à partir de cette volonté d'implication que le Secours populaire a créé, il y a trente ans, le mouvement « Copains du Monde » qui permet aux enfants de s'investir dans des actions de solidarité », conclut Henriette Steinberg.

LILIA BEN HAMOUDA



©Millerand/NAJA

**LA PRÉCARITÉ** dans laquelle vivent les enfants impacte leur capacité à entrer dans les apprentissages.

# Plus de voix pour plus de droits

Animées par la réussite de tous les élèves, les équipes de PE et AESH sont en attente d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement professionnel, enjeu des élections professionnelles de décembre 2022.

La 21<sup>e</sup> université d'automne du SNUipp-FSU aura permis de réaffirmer l'éducabilité et l'émancipation de tous les élèves comme valeurs et finalités fondamentales d'une école en quête de transformation. En y participant pour la première fois, c'est dans cette culture professionnelle que s'est spontanément inscrite Elodie Dambrine, elle qui débute dans ce métier d'enseignante « *fabuleux et rempli de possibles* », après une première carrière loin de l'école : « *Ici, j'ai l'impression d'appartenir à un corps avec des préoccupations et des valeurs communes* ». « *Résolument optimiste* », Élodie partage la conviction de 98% des PE qu'il faut donner tous les moyens aux élèves d'être en capacité de réussir\*. Un élan collectif durable malgré une constante dégradation des conditions d'exercice, valant à ce « *fabuleux* » métier d'être de plus en plus boudé.

## TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Deux publications récentes dressent en effet le portrait d'une profession en manque de reconnaissance. La Depp\* remet d'abord les compteurs à l'heure sur la réalité du temps de travail des PE. Culminant à 43h par semaine, auquel s'ajoutent 34 jours travaillés pendant les vacances scolaires, le temps de travail médian des PE excède de 3 heures celui des autres cadres A de la fonction publique. De fait, le sentiment d'épuisement professionnel des PE atteint des sommets, en particulier chez les directrices et directeurs partiellement déchargés. C'est ce que montre le Baromètre du bien-être au travail concernant 62 000 personnels de l'éducation nationale. Selon ce nouvel indice lancé par le ministère, la satisfaction professionnelle des PE plafonne à 6,1

sur 10, contre 7,3 pour la population française en emploi, de niveau d'étude équivalent. Sans surprise, la faiblesse de la rémunération nourrit cette insatisfaction quand 55% de l'ensemble des personnels lui attribuent une note entre 0 et 3, avec une moyenne à 3,4 pour les PE. D'où le très faible sentiment que leur métier est valorisé par la société (2,5 sur 10) et le besoin exprimé par 55% des PE que leur pouvoir d'achat soit prioritairement amélioré.

## RESPECT POUR TOUTES ET TOUS

C'est à cette exigence collective qu'a répondu la campagne pétitionnaire du SNUipp-FSU « 300€ nets par mois pour toutes et tous ». Signée par plus de 46 500 PE, elle incarne une forte exigence de respect pour l'école publique et celles et ceux qui la font au quotidien.

Son succès est un signal fort de la confiance d'une profession unie dans la mobilisation collective pour obtenir des droits qui bénéficient à toutes et tous. En témoignent les récentes augmentations du point d'indice (+3,5%), du taux d'accès à la hors-classe, de la rémunération des AESH ou du temps de décharge pour les directions d'école. Autant de gains qui constituent une première marche menant à d'autres conquêtes pour les salaires, la réduction des effectifs, le statut des AESH, une formation ambitieuse ou une retraite digne. À l'issue du scrutin de décembre, c'est ce à quoi les élu-es SNUipp et FSU travailleront pendant quatre ans, dans les instances départementales, académiques et ministérielles. FRANCK BROCK

\* Enquête SNUipp-FSU 2022 avec Harris interactive  
\*\* Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance



## opinion

### BENOÎT TESTE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FSU



« IL N'Y A PAS DE PETITS COMBATS »

« La participation est un enjeu fort

des élections professionnelles de décembre 2022. Elle sera le signe de la volonté des personnels d'avoir leur mot à dire sur leurs droits, la défense du statut de fonctionnaire et les orientations politiques pour le développement de services publics utiles. Nous devons tout faire pour que les personnels puissent voter malgré les procédures complexes du vote électronique. Or, il est indispensable de développer la démocratie sociale, car l'implication des personnels conditionne le bon fonctionnement des services publics. Les élu-es FSU s'y emploient au quotidien. Leur expertise est au service de la défense des personnels, mais sans clientélisme, toujours dans l'intérêt général. Qu'il s'agisse d'accompagner des recours individuels, de s'appuyer sur les mobilisations de terrain pour empêcher la fermeture d'une classe ou d'arracher une meilleure grille de rémunération pour les AESH, la constance des interventions FSU permet des acquis tangibles qui sont autant de points d'appui vers de nouveaux droits ».

PROPOS RECUEILLIS PAR F.B.

## Budget en berne

Alors que le contexte économique nécessiterait de développer les services publics et les solidarités, c'est la douche froide dans l'éducation. Le premier budget de ce quinquennat élude le déficit en personnel enseignant dans le primaire, les difficultés de remplacement, le manque de formation continue et

de personnels spécialisés pour les élèves en difficulté, mais aussi les besoins spécifiques révélés par la crise sanitaire. Avec 1117 retraits de postes justifiés par « la forte baisse de la démographie des élèves et la poursuite de l'amélioration du taux d'encadrement », les écoles devront se serrer la ceinture pour achever

la limitation à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 et poursuivre le dédoublement des GS en éducation prioritaire (fin prévue en 2024). Les crédits alloués à la formation sont aussi en baisse. Par ailleurs, 4 000 emplois d'AESH seront créés. Le SNUipp-FSU interpelle les parlementaires à tous les niveaux pour porter et gagner un véritable plan d'urgence pour l'école.

# 118

femmes sont mortes tuées par leur (ex) compagnon au 14 novembre 2022 selon le décompte du collectif Noustoutes. Un chiffre intolérable. La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre est une occasion de le dénoncer avec force. Depuis le 19 novembre, rassemblements et



manifestations font entendre la voix de toutes les femmes et exigent l'élimination des violences qui leur sont faites. Cinq ans après #Meetoo, la prise de conscience de l'ampleur des violences envers les femmes continue de progresser. Mais les auteurs de ces violences échappent encore trop souvent à la justice et l'accompagnement des victimes reste largement insuffisant.

## CRPE : 15 jours de plus pour s'inscrire

Les candidat-es au CRPE auront finalement jusqu'au 2 décembre 2022 pour s'inscrire. Deux semaines supplémentaires pour créer le « choc d'attractivité ». Pour rappel, ils étaient 29 640 candidat-es en 2020 contre 14 112 en 2022. Alors que la rue de Grenelle expliquait ce

faible nombre par la réforme du concours, le SNUipp-FSU alertait déjà sur les causes réelles de cette désaffection. Conditions de travail, rémunérations trop basses, manque de mobilité... sont autant de raisons qui poussent les candidat-es et candidats potentiels à renoncer.

### Focus

#### MIXITÉ SCOLAIRE : LOIN DU COMPTE !

Une plus forte concentration d'élèves favorisés dans les collèges et écoles privées sous contrat, en forte progression depuis les années 2010. C'est ce qu'illustre la publication par le ministère de l'EN, contraint par une décision judiciaire, des indices de position sociale (IPS) des collèges et classes de CM2. Déterminé depuis 2016 par la Depp\*, cet IPS intègre la catégorie socioprofessionnelle des parents, leurs diplômes, conditions de vie, capital culturel et stratégie scolaire. Il saisit la configuration sociale, économique et culturelle des établissements et permet de les comparer. La mesure de l'IPS dégage de fortes disparités territoriales, avec une ségrégation sociale plus marquée à Paris et dans les métropoles. Frais de scolarité et filtrage des dossiers génèrent la captation des élèves privilégiés par un enseignement privé, co-financé par l'État, qui en prive le public où se concentrent les élèves en difficulté. Or, la recherche montre que l'hétérogénéité sociale en classe profite aux meilleurs élèves comme aux plus faibles. Des mesures pour une plus grande mixité sociale, garante d'une école juste et équitable, sont d'autant plus nécessaires.

\*Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

#### Enquête Cedre : l'aveu d'un échec

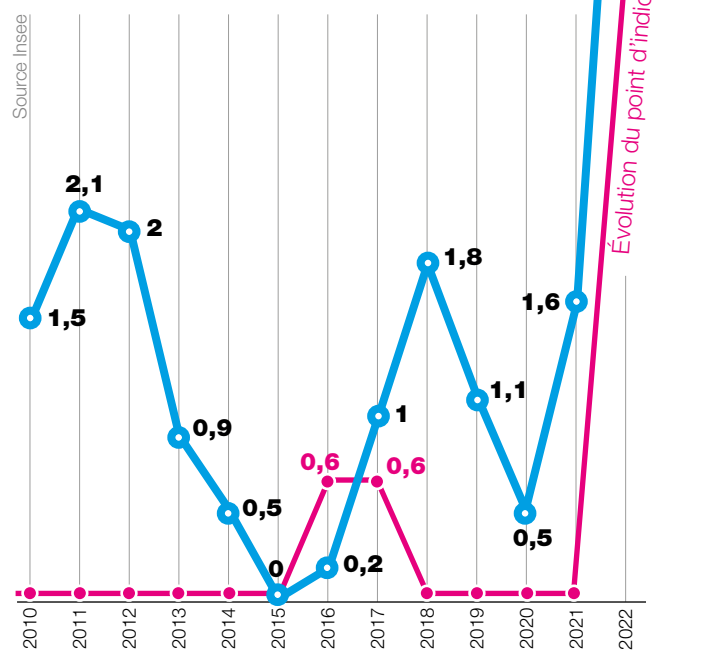
Dans le cadre de l'enquête Cedre, deux notes d'information sur la maîtrise du français en fin d'école et de collège ont été publiées par la Depp. Si l'enquête conclut à une légère hausse du niveau global des élèves, elle minimise l'inversion de la courbe des inégalités en

fonction de leur milieu d'origine. On constate une hausse de 5 points pour les élèves du public non prioritaire, une hausse de 3 points pour le privé et une stagnation pour les élèves de l'éducation prioritaire avec un accroissement de la part des élèves dits très faibles. Cette enquête confirme le caractère inégalitaire du système éducatif français.

## Reconquérir du pouvoir d'achat

Les moyens budgétaires consacrés à la rémunération des personnels baissent depuis 28 ans. Le montant des rémunérations d'activité des personnels de l'Éducation nationale est passé de 2% en 1994 à 1,55% du Produit intérieur brut en 2018\*. Ce montant - qui résulte du produit entre le niveau moyen de rémunération par agent (traitement de base et rémunérations annexes) et le nombre d'agents - représente les moyens budgétaires consacrés à la rémunération des personnels. La baisse a été particulièrement forte entre 2003 et 2012, période où le nombre d'enseignant-es a beaucoup diminué mais elle est aussi due à la baisse des salaires sur l'ensemble de la période. De 2010 à 2021, la perte de pouvoir d'achat annulée est évaluée à un mois de salaire en moyenne par an.

\* Chiffres issus de l'ouvrage « Salaires des enseignants. La chute », Bernard Schwengler, L'Harmattan



**300 EUROS NETS PAR MOIS POUR TOUT LE MONDE ET SANS CONTREPARTIE, C'EST CE QUE DEMANDENT LES PE ET LES AESH AVEC LE SNUIPP-FSU QUI A DÉPOSÉ 46 585 SIGNATURES AU MINISTÈRE, LE 16 NOVEMBRE DERNIER, À L'OCCASION DE LA CLÔTURE DU PREMIER CYCLE DE CONCERTATIONS SUR LES SALAIRES.**

**RESPECT**  
Pour l'école publique et pour celles et ceux qui la font !

### 3 questions

**BERNARD SCHWENGLER,** enseignant agrégé en sciences sociales et docteur en sciences politiques

#### 1. POURQUOI UNE BAISSE DES SALAIRES DES PE ?

La baisse des salaires depuis 20 ans concerne l'ensemble des PE. Si l'on excepte la première année de titularisation, où la prime d'entrée dans le métier de 1 500 euros, instaurée en 2008, permet une augmentation de 2%, la baisse est entre 12 et 14% pour tous les autres PE. Cela s'explique par l'inflation et l'absence d'indexation de la valeur du point d'indice sur celle-ci. De 2000 à 2010, le point d'indice a été moins revalorisé que l'inflation. Puis il a été gelé de 2010 à 2021 à l'exception des années 2016 et 2017. L'inflation était moins forte que cette année mais, elle a entraîné une baisse de salaire réel pour tous les PE. À cela s'ajoute la hausse des retenues sociales. Les taux de cotisations retraite pour les fonctionnaires sont, en effet, passés de 7,85% du traitement indiciaire brut en 2010 à 11,1% en 2020. Ces deux effets cumulés entraînent une baisse des salaires pour l'ensemble.

#### 2. CE PHÉNOMÈNE EST-IL LE MÊME POUR TOUS LES FONCTIONNAIRES ?

Oui, mais les autres fonctionnaires ont pendant cette période été concernés par des rémunérations annexes, ce qui a permis une certaine compensation de la perte de la valeur du point d'indice. Ces rémunérations peuvent représenter 30 à 40% du traitement indiciaire brut quand elles sont de l'ordre de 10% pour les PE. Depuis 2021, une prime d'attractivité, créée pour les PE, est distribuée de manière dégressive, passant de 2 200 euros brut par an au 2<sup>e</sup> échelon à 400 euros brut par an au 9<sup>e</sup>. En 2022, 58% des enseignants sont concernés par cette prime. Cela contribue à un aplatissement des carrières avec une redistribution des salaires des plus anciens vers les plus jeunes.

#### 3. LES ANNONCES GOUVERNEMENTALES VONT-ELLES PERMETTRE UNE REVALORISATION ?

L'inflation en 2022 va être au minimum de 6%. Il faudrait donc une enveloppe d'au moins 2,4 milliards d'euros pour la compenser et une enveloppe encore plus élevée pour permettre une revalorisation de l'ensemble des carrières. A l'heure actuelle sont prévus 935 millions pour 2023. Comme la prime d'attractivité, cela permettra d'augmenter les salaires de la première partie de carrière, qui en ont évidemment besoin, mais pas l'ensemble de la profession. PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE BORDACHAR

# Un collectif plus fort

Dans l'école primaire REP+ Mespreuven dans le Nord, l'équipe de l'école et celle du centre d'éducation motrice travaillent ensemble : une démarche volontaire et volontariste qui crée de bonnes conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves.

« Au premier abord, on peut penser que Noah et Justin en fauteuil électrique ne peuvent pas participer à l'activité d'escalade initiée par l'école et pourtant, oui, ils le peuvent », explique Amélie Dupont, professeur d'activités physiques adaptées du centre d'éducation motrice (CEM) situé dans l'école primaire Mespreuven à Louvroil dans le Nord. Il faut dire que les deux élèves bénéficient d'une situation rare, les équipes de l'école et du CEM, installées dans le même bâtiment depuis 2005, se sont tellement imbriquées, de manière spontanée et volontaire, qu'elles mettent en commun leurs compétences et collaborent dans l'intérêt des enfants admis dans les deux structures. Ainsi, en EPS, Justin et Noah ont bénéficié d'un parcours guidé par Amélie, débutant par des exercices au sol, avant qu'ils n'apprennent d'autres positions pour se redresser. Dans cette école constituée de treize



classes, d'un dispositif Ulis et de deux classes externalisées du CEM, se croisent et travaillent ensemble PE, PE spécialisés, personnels de RASED, AESH, orthophoniste, professeur d'activités physiques adaptées, ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotriciens, éducateurs spécialisés... Fata Boubbich, directeur de l'école depuis 2003, se rappelle que « tout a commencé avec une élève en situation de handicap que la famille souhaitait scolariser dans l'école. Lors de la visite avec la famille, Raphaëlle Vuillaume, responsable du CEM, situé à Maubeuge, a été impressionnée par nos locaux - luminosité, architecture, espace disponibles - et sous forme de boutade, elle a demandé s'il n'y aurait pas de la place pour que le CEM s'installe ici ». Soutenu par la

direction académique, le directeur convainc sans mal la municipalité. « Toutes les planètes étaient alignées pour réaliser ce projet », se remémore-t-il. Rapidement, les équipes se sont mises à fonctionner ensemble et pour la municipalité, ce fonctionnement collectif est rentré dans la normalité. « Tous les équipements ou les sorties financées par la mairie profitent à la fois aux élèves de l'école et du CEM », explique Annie Fontaine, adjointe à l'enseignement.

## ÉCHANGE DE PRATIQUES

« Avoir un plateau technique sur place est une chance, affirme Fata Boubbich, car l'expertise des soignants et des enseignants spécialisés profite aux élèves en situation de handicap mais aussi aux autres. » Les per-

## DES VALEURS PORTÉES PAR LE SNUIPP-FSU

Pour Baptiste Mahé, délégué du SNUipp-FSU 59, le fonctionnement de l'école Mespreuven devrait être la norme : « Cette école est un exemple concret des valeurs portées par le SNUipp-FSU : travail en équipe pluriprofessionnelle, principe d'éducabilité pour tous les élèves, inclusion de qualité. » Cependant, il pointe la nécessité de reconnaître les temps de concertation effectifs qui ont lieu sur des moments personnels. « Les journées de pondération en REP+ devraient être aussi généralisées à l'ensemble des écoles afin de rendre effectif le travail en équipe. »

sonnels du RASED et du CEM interviennent auprès des élèves, prodiguent des conseils et sont disponibles comme des personnes ressources. « Être présent dans les locaux permet d'apporter nos savoirs et savoir-faire, explique un membre du RASED. Échanger en direct avec un enseignant spécialisé permet de dédramatiser, de prendre du recul par rapport à une situation. » L'orthophoniste, Laurino Crocifissa, ajoute : « Je vais souvent en classe, c'est l'occasion de proposer des ajustements aux enseignants. Nous travaillons en collaboration afin d'optimiser les apprentissages des élèves du CEM et nous rendons disponibles pour tout autre questionnement. » Échanges de pratiques, de matériel, partage des réussites font le quotidien de cette école. « On se sent moins seule », af-

firme une enseignante. « À plusieurs, on trouve toujours des solutions et il y a un vrai travail de différenciation pédagogique », ajoute une autre. Morgane Debucquoy, enseignante de CM1-CM2, a choisi cette école « pour son travail en équipe et son rapport aux élèves en situation de handicap. Ici, l'école s'adapte toujours au rythme des enfants, et non l'inverse ».

## DES CONSEILS D'INCLUSION COMMUNS

Des conseils d'inclusion, créés par le directeur, réunissent PE et personnels du CEM. Ils sont tenus régulièrement pour faire le point des différentes situations d'élèves. Pour Esteban, cela permet de mettre en lumière son manque d'autonomie dans ses déplacements lorsque l'AESH n'est pas présente. Pour Roméo, une aide de la kiné de 45 minutes le mardi est validée. Pour Dylan, un personnel du CEM devra l'accompagner à la piscine de janvier à février. Toutes les situations sont passées au crible, progrès, difficultés, aménagements, essais et réponses sont envisagés.

Ce conseil est aussi l'occasion d'échanger sur des animations du CEM qui pourraient bénéficier aux autres élèves de l'école comme la future action de prévention sur l'utilisation des réseaux sociaux et des jeux vidéo. L'adjointe de direction du CEM propose une formation au langage signé. La proposition est retenue par l'équipe et sera programmée sur un temps de pondération REP+. Une autre formation, sensibilisation aux troubles autistiques, est également à l'ordre du jour mais elle aura lieu un soir après la classe. Un effort que les PE font régulièrement tant le bénéfice est palpable pour toutes et tous. « Même si cela nécessite de nombreuses concertations et échanges sur des temps souvent informels ou encore un travail de dentelle des emplois du temps, personne ne souhaite revenir en arrière, précise le directeur. Élèves, PE, personnels spécialisés, tout le monde est gagnant. » Du côté des parents, ce fonctionnement séduit tout autant. Quant à la présidente de l'association des parents d'élèves, elle ne cache pas sa satisfaction de voir « les professeurs à l'écoute, tous les élèves apprenant ensemble. Cela montre que tout le monde a sa place que l'on soit en situation de handicap ou pas. »

NELLY RIZZO



Alors que les politiques éducatives pronant l'autonomie des écoles tendent à grignoter la liberté pédagogique, élément fondateur de l'école républicaine, la profession enseignante souligne son attachement au libre choix des méthodes et des pratiques. Objectif : assurer à tous les élèves des apprentissages de même qualité et sans rupture d'équité.

## Oser la liberté pédagogique

## Oser la liberté pédagogique

« La liberté pédagogique est constitutive du métier d'enseignant. Elle s'exerce dans le respect des objectifs fixés par les programmes nationaux définis sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale et approuvés par le Parlement. Chaque enseignant a la responsabilité d'identifier et de mettre en œuvre les méthodes qui permettent à ses élèves d'atteindre ces objectifs. »

Les mots du chercheur Philippe Meirieu résonnent avec une acuité particulière au moment où Emmanuel Macron voudrait généraliser l'expérimentation de « l'école du futur », un projet basé sur l'autonomie des établissements et l'affectation de moyens supplémentaires en faveur des équipes enseignantes engagées dans un processus de contractualisation. Pour mieux « vendre » son dispositif, le chef de l'État promet aux PE une plus grande liberté dans le choix des méthodes et des contenus de leur enseignement. Toutefois, l'historien Claude Lelièvre (page 19) voit chez le président de la République « une fameuse contradiction » à vouloir « opérer une révolution copernicienne et, dans le même temps, remettre en cause la liberté pédagogique qui est la plus essentielle des libertés pour l'œuvre d'éducation et d'enseignement ».

À l'opposé du discours présidentiel et après cinq années de prescriptions subies, les enseignants et enseignantes réaffirment leur droit d'exercer librement leur métier dans le cadre des programmes et des instructions ministérielles. Leur objectif est de permettre à tous les élèves d'accéder à une culture commune et de se construire en tant que citoyens et citoyennes (page 16).

### CHOISIR DES PROJETS, CONCEVOIR DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

La liberté pédagogique, les PE la pratiquent au quotidien et ne sont pas dans l'attente d'injonctions « d'innovation ». Ils n'entendent pas la sacrifier non plus à l'aune des changements de cap promis par « l'école du futur ». Ainsi, à l'école élémentaire Jean-Macé au Mans (Sarthe), l'équipe enseignante fait le choix de projets porteurs de sens pour dépasser les difficultés rencontrées par

« La liberté pédagogique, les PE la pratiquent au quotidien et ne sont pas dans l'attente d'injonctions « d'innovation » »

certaines élèves dans l'apprentissage du calcul (pages 16-17). « Nous avons réfléchi ensemble à la façon de résoudre ces difficultés pour que chaque élève trouve sa place et progresse », indique la directrice, Sandrine Lechainé. « C'est important de pouvoir choisir nos projets, concevoir nos outils en lien avec les besoins des élèves et nos envies », ajoute Nathalie Carfanten, enseignante.

À l'école maternelle Signadour à Vence (Alpes-Maritimes), l'équipe enseignante tient à ne pas anticiper les apprentissages réalisés au CP et à éviter une entree « trop technique de la lecture qui ne prépare pas au sens », précise Claudine Llado, la directrice (page 18). Les ensei-

gnantes sont attachées à une liberté pédagogique fondée, selon Joëlle Sou, sur « un libre choix des thèmes, des albums, avec toute latitude pour partir du vécu des enfants et de ce qu'ils amènent à l'école ».

### « PAS UN SIMPLE EXÉCUTANT »

Claude Lelièvre insiste sur le fait que « l'enseignant ne peut pas être un simple exécutant ». L'universitaire estime que le PE exerce « un métier d'éducateur qui dépasse de loin toute procédure établie et toutes indications données une fois pour toutes et pour tout le monde ». Il précise également que le rôle de l'enseignant ne se limite pas à « donner quelques instructions aux élèves, mais à les élever dans

« C'est important de pouvoir choisir nos projets, concevoir nos outils en lien avec les besoins des élèves et nos envies. »



### LE « POUVOIR D'AGIR »

L'« autonomie des établissements » mise en avant au cours de l'expérimentation marseillaise est en passe d'être généralisée. Basée sur des financements sur projets octroyés par les rectorats à certaines écoles, elle constitue pour le SNUipp-FSU une rupture d'égalité entre écoles, entre élèves et entre PE. Elle entraîne la mise en concurrence des écoles, entérine l'abandon de la même ambition pour les élèves et ouvre la participation des directeurs et directrices aux recrutements et à l'octroi de gratifications individualisées. Face à cette mainmise financière et pédagogique de l'administration, le SNUipp-FSU défend le « pouvoir d'agir » de tous les acteurs et actrices de l'école, la liberté pédagogique dans le cadre des programmes, les collectifs de travail, le développement de la culture professionnelle. Cela passe par des formations, des moyens humains et matériels à la hauteur pour toutes les écoles.

l'ensemble de leur comportement et de leurs capacités de penser ».

Une conception qui rejoint celle défendue par Cécile Berterreix, PE et formatrice INSPE à l'Université de Bordeaux. « La liberté pédagogique est synonyme de choix conscients, raisonnés, adaptés de la part d'enseignants concepteurs de leur métier », estime-t-elle en relevant « qu'exercer sa liberté pédagogique relève d'un savoir-faire enseignant pour traduire en contexte les prescriptions » (page 17). Pour Cécile Berterreix, « une forte tension existe donc entre l'horizontalité affichée concernant le travail individuel et collectif et l'organisation verticale du travail, incluant les injonctions sur les bonnes pratiques ».

Loin des vertus supposés d'une autonomie dont les effets sur le métier enseignant restent à observer, la liberté pédagogique demeure un élément constitutif et indispensable du métier enseignant et de l'école républicaine. Comme le disait le philosophe et pédagogue Ferdinand Buisson, cité par Claude Lelièvre, « seul un être libre peut former des êtres libres ».



# Liberté, métier, finalités

Inscrite dans la loi, la liberté pédagogique n'est pas absolue mais constitue un bien professionnel à faire vivre en commun.

Depuis la loi d'orientation pour l'avenir de l'école de 2005, la liberté pédagogique a une existence réglementaire : « [Elle] s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'Éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection ». Un texte officiel qui définit moins la liberté pédagogique que les normes encadrant son exercice, variables selon les programmes. D'après le Groupe français d'éducation nouvelle\*, la liberté pédagogique pourrait recouvrir « la possibilité, pour chaque enseignant, de choisir ses pratiques, ses méthodes, les manières d'enseigner qui lui semblent les plus appropriées à l'appren-

tissage de ses élèves. » Dans un enseignement qui vise l'émancipation des élèves et leur formation citoyenne, l'exercice de la liberté pédagogique s'impose à l'évidence, mais sans être « totale » car elle prend sens au regard de finalités partagées : réussite de tous les élèves, accès à une culture commune. La tendance à l'encadrement institutionnel croissant des pratiques ne constitue pas le seul frein à sa mise en œuvre. L'isolement favorisant la reproduction d'usages et de situations vécues, les habitudes, le conformisme, l'entravent également. La pratique régulière de controverses professionnelles permet alors de la revivifier en « remettant la main sur le métier ».

\* in Dialogue, n°173.



©Millerand/NAJA



## Choisir et décider en semble

À l'école élémentaire Jean Macé au Mans dans la Sarthe, l'équipe enseignante fait le choix de projets porteurs de sens pour dépasser les difficultés.

Équipés d'un panier, d'une liste de courses et d'une bourse, les élèves de CE2 de la classe de Leïza Touahria au Mans dans la Sarthe doivent réaliser des achats dans l'épicerie de l'école, calculer le montant à payer et préparer l'argent pour régler en caisse. Par groupes de deux, les élèves se lancent avec envie dans la résolution de situations problème. « On doit acheter un kilogramme de beurre, deux litres de lait et une boîte de chocolat en poudre », indique Camille à Mahina. Mais sur les étagères de l'épicerie de l'école se trouvent uniquement des boîtes de 250 grammes de beurre et des bouteilles d'un litre de lait. Les discussions entre les deux élèves commencent. Comment faire ? N'ayant pas encore travaillé en classe la correspondance entre les grammes et les kilogrammes, l'enseignante explique combien de grammes représente un kilogramme. « Les listes de courses sont plus ou moins compliquées selon les niveaux des élèves, précise Leïza, les élèves sont mis en situation dans des activités qu'ils ne font pas forcément dans la vie quotidienne avec notamment le développement du paiement par carte bancaire ». Ce projet est né du constat des grandes difficultés d'une partie des élèves en mathématiques. « C'est au moment du confinement que nous avons

réfléchi ensemble à la façon de résoudre ces difficultés pour que chaque élève trouve sa place et progresse », se rappelle la directrice, Sandrine Lechainé. « Il fallait rendre concrètes les mathématiques », précise Ophélie Poirier, enseignante de CE2. C'est Gilles Tisseraud, maître formateur à l'école qui a porté et insufflé la création de cet espace m@th en vie\*.

### BESOIN DE PLUS DE TEMPS DE CONCERTATION

Dans cette école, l'équipe a pour habitude de réfléchir ensemble sur les outils les plus appropriés pour faire progresser les élèves. « C'est important de pouvoir choisir nos projets, concevoir nos outils en lien avec les besoins des élèves et nos envies », rapporte une autre enseignante, Nathalie Carfantan. « Cela crée de l'émulation, on confronte nos points de vue et chacun apporte quelque chose aux autres », ajoute Anthony Bodin, enseignant au CMI. « Cela permet aussi de partager les tâches car les projets sont chronophages et empiètent beaucoup sur notre temps libre », relève Élodie Gay, PE au CMI. « Cela ne me dérange pas de travailler plus lorsque je l'ai choisi et que cela a du sens pour nous et les élèves, ajoute Ophélie, mais il nous faudrait plus de temps de concertation reconnu pour bien fonctionner collectivement ». Rien que pour la création des ateliers mathématiques, entre le matériel, la recherche de meubles, la préparation des fiches, les différents temps de réunion et l'installation des salles, il a fallu un an avant que tout soit opérationnel. C'est un choix que les PE ne regrettent pas et d'autres projets toujours décidés en commun comme la journée citoyenne, le rallye international ou encore l'« English Day », ponctueront l'année.

\*Site internet de ressources pour rendre les mathématiques concrètes

### 3 QUESTIONS À...

**CÉCILE BERTERREIX,**  
PE, formatrice  
INSPE à l'Université  
de Bordeaux



## 1. QUEL SENS PREND LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EN FORMATION INITIALE ?

En formation initiale et en début de carrière, la conscience d'une liberté pédagogique, voire sa revendication sont pour le moins absentes. D'une part, la formation initiale actuelle est fortement contrainte en termes de contenus et d'attendus avec le triple objectif du master, du concours et de l'apprentissage « en pratique » du métier d'enseignant soumis lui aussi à validation. La liberté pédagogique semble toute « jalonnée » donc, du fait d'une visée d'acquisition du métier, adossée à ces fortes exigences en formation initiale. D'autre part, les étudiants-enseignants sont réellement en attente de savoirs pratiques, d'astuces, de « savoir-faire ». La liberté pédagogique ne s'apparente pas encore à l'idée d'une émancipation, entendue comme l'affirmation de son expérience et de son identité professionnelle.

## 2. EST-CE DIFFÉRENT EN FORMATION CONTINUE ?

Le travail de recherche mené dans le cadre du chantier travail du SNUipp-FSU m'amène plus spécifiquement à étudier des dynamiques de collectifs d'enseignants engagés en formation continue, au sein d'établissements ou de réseaux. Pour de nombreux chercheurs, se développer, éprouver de la satisfaction, être en bonne santé au travail implique la possibilité d'identifier et d'ouvrir des

controverses sur des problèmes de métier, d'analyser et d'envisager collectivement des manières de faire, de discuter ou « disputer » au sens d'Yves Clot les critères du travail « bien fait ». De fait, la liberté pédagogique prend un autre sens ici. Un sens plus répandu. Elle est synonyme de choix conscients, raisonnés, adaptés de la part d'enseignants concepteurs de leur métier.

## 3.

### QUELS LIENS ENTRE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ET NOUVELLES FORMES DE FORMATION CONTINUE ?

Le Code de l'éducation précise le cadre d'exercice de la liberté pédagogique de l'enseignant. Qui décide alors des critères du travail bien fait ? Enseignant, collectif, inspecteurs ? Comme l'écrit François Daniellou dans ses travaux de recherche, une prescription ne dit jamais tout. Exercer sa liberté pédagogique relève ainsi d'un savoir-faire enseignant pour traduire en contexte les prescriptions. Une forte tension existe donc entre l'horizontalité affichée concernant le travail individuel et collectif et l'organisation verticale du travail, incluant les injonctions sur les bonnes pratiques. Si cette tension a toujours existé, le curseur varie sensiblement en fonction des ministres, de l'évolution des prescriptions et de l'organisation du système éducatif. La mise en place des « constellations » illustre cette tension. L'organisation du travail semble à première vue plus « horizontale » mais le travail enseignant étant étroitement guidé par une logique de résultats aux évaluations nationales et internationales, on assiste dans le même temps à la volonté d'une diffusion de bonnes pratiques via la parution de guides nationaux, de recommandations sur les manuels ou sur les pratiques à bannir, en lecture par exemple.



## Libres de positiver

L'équipe de la maternelle Signadour à Vence (Alpes-Maritimes) use de la liberté pédagogique pour préserver évaluation et enseignements spécifiques au cycle 1.

Dans la MS/GS de Claudine Llado, directrice de l'école maternelle de Signadour à Vence (Alpes-Maritimes), la bienveillance n'est pas un vain mot. Lors de la restitution collective d'un album, l'enseignante adresse félicitations et renforcements positifs, « tu peux être fier de toi », « tu as raison d'être heureux de te rappeler », qui motivent la participation. Quand Loïc lit « une grenouille » au lieu de « la », Claudine rebondit sur l'approximation : « Tu as raison, cela aurait pu être une », que faudrait-il ? ». Dans l'activité proposant d'associer le nom des animaux à leur image, Claudine engage le dialogue pour aider chaque élève à comprendre ce qu'il sait réaliser. Comparant deux étiquettes, Léo déduit que le mot choisi « n'est pas le bon ». Théo sait dire qu'il doit trouver « le » pour écrire « le cochon », ce qui ne va pas de soi pour Lahna qui confie « les petits mots, c'est difficile », tandis que Nour affirme « j'ai trouvé une plume ». À la question « qu'est-ce que tu as su faire ? », Adrien certifie : « j'ai posé les noms sous les dessins. Je sais que ça c'est la pie ». Et Loïc de conclure : « on apprend à trouver les mots ». « Oui, vous les lisez », conclut Claudine réjouie.

### MAINTENIR DES PRATIQUES SPÉCIFIQUES

La mise en œuvre quotidienne de l'évaluation positive est partagée par l'équipe, attachée à l'exercice de sa liberté pédagogique. Selon Joëlle Sou, enseignante

de PS/MS, elle consiste à « s'adapter aux élèves, à leur rythme et à ne conserver une trace de leurs acquisitions que quand on les sent prêts. » L'équipe a travaillé à la réalisation collective d'un cahier de réussites transmis aux familles qui, précise Claudine, consigne « les traces des réalisations réussies des élèves sur des vignettes illustratives ». Le statut de l'erreur dans le processus d'apprentissage est un autre composant de la culture commune de l'école. Joëlle insiste sur la nécessité de dédramatiser les ratés : « Je fais exprès de me tromper et ne cesse de leur répéter que ce n'est pas grave ». Et cela, afin de cultiver « l'envie d'apprendre » car pour Nathalie Vernin, dont la moitié des élèves a moins de trois ans, « l'objectif principal est de donner envie aux enfants de venir à l'école et d'y être heureux ».

Comme ailleurs, le contenu des animations pédagogiques a été réorienté en fonction des évaluations CP pour faire travailler les compétences liées aux items non réussis. Sans que l'équipe de Signadour ne ressente d'incitations aussi marquées qu'en CP à modifier ses pratiques, elle tient à ne pas anticiper une maîtrise de la calligraphie que n'exige pas le programme du cycle 1 ou, pour Claudine, une entrée « trop technique de la lecture qui ne prépare pas au sens », sous-tendue par le contenu des évaluations CP. C'est pourquoi la liberté pédagogique est importante pour concevoir, selon Nathalie, « une pédagogie adaptée aux besoins des enfants », fondée pour Joëlle sur « un libre choix des thèmes, des albums, avec toute latitude pour partir du vécu des enfants et de ce qu'ils amènent à l'école ». C'est la garantie pour Claudine de « prendre le temps d'être à l'écoute des élèves, pour faire jaillir le soleil sur le visage d'un enfant qui a compris qu'il était capable ».

### RESSOURCES

#### PHILIPPE MEIRIEU, POUR ALLER PLUS LOIN

En avril dernier, Philippe Meirieu a proposé à Arras une conférence « Liberté pédagogique et démocratisation de l'école ». Il y aborde les questions des enquêtes PISA, des neurosciences, de la pédagogie Montessori ou encore des fondamentaux. À retrouver sur [62.SNUIPP.FR](http://62.snuipp.fr)

#### LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, J'ÉCRIS TON NOM

Le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), mouvement pédagogique centenaire, propose un numéro dédié à la liberté pédagogique. En quoi consiste-t-elle ? Pourquoi est-il important de résister ? Au menu de ce numéro, des ressources et expériences qui illustrent la place des pédagogies émancipatrices, l'importance du collectif et des pédagogies de projet. **DIALOGUE, N°173, JUILLET 2019**

#### AUTONOMIE SOUS CONDITIONS

Dans son rapport de 2019\*, l'Inspection générale rappelle que l'autonomie des établissements n'a de sens que s'ils ont la liberté de définir leurs besoins et leurs objectifs propres, mais aussi, s'ils sont libres d'utiliser une partie des moyens qui leur sont alloués. Les études internationales démontrent que les effets positifs de l'autonomie ne sont pas linéaires et qu'ils dépendent des contextes dans lesquels elle s'exerce.

\*« L'autonomie des établissements »

# “Le métier enseignant est un métier d'éducateur”

#### LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EST-ELLE UN PRINCIPE FONDATEUR DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ?

**CLAUDE LELIÈVRE :** C'est un élément fondateur de l'école républicaine étant entendu que ce n'est pas sous cette expression que cela apparaît explicitement. Selon Ferdinand Buisson, « il y aurait de grands inconvénients à imposer aux maîtres leurs instruments d'enseignement et il n'y en a aucun à leur laisser indiquer librement ce qu'ils préfèrent ». Jules Ferry se range à cet avis et publie un arrêté le 16 juin 1880 indiquant qu'il est dressé chaque année et dans chaque département une liste de livres reconnus propres à une prise en charge dans les écoles primaires publiques. Ce sont les enseignants, réunis dans chaque canton, qui établissent cette liste. La circulaire du 7 octobre

## “Comme le disait Ferdinand Buisson, « seul un être libre peut former des êtres libres ».”

1880 indique que « cet examen en commun sera un moyen efficace de développer le jugement des enseignants et de les accoutumer surtout à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction des réformes dont leur enseignement est susceptible ». Il y a là une volonté de rompre avec ce qui était en cours auparavant, sous Guizot, qui avait édité des manuels officiels de lecture, calcul, moral, histoire, etc.

#### DEPUIS 2017, LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE DES PE A-ELLE-ÉTÉ AMPUTÉE ?

**C.L. :** Elle a été fortement contrariée, en particulier par la diffusion de guides pédagogiques. Ceux-ci n'avaient pas force de loi mais les recommandations et les précisions étaient d'une telle ampleur que les enseignants pouvaient penser que cela s'imposait. Certains sont signés du ministre comme si l'autorité politique pouvait détenir une vérité dans ses prescriptions. L'existence même du Conseil scientifique de l'Éducation nationale et sa composition, fortement centrée sur les neurosciences, a été une inflexion très forte. Si un certain nombre d'observations scientifiques peuvent être précieuses, elles doivent être prises avec modestie, il est sage d'en tenir compte mais elles sont incapables de fonder telle ou telle méthode pour telle ou telle discipline.

#### EN QUOI LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE EST-ELLE CONSTITUTIVE DU MÉTIER ?

**C.L. :** Le métier enseignant est un métier d'éducateur qui dépasse de loin toute procédure établie et toutes indications données une fois pour toutes et pour tout le monde. Il s'agit, non pas simplement de donner quelques instruments aux élèves mais de les élever dans l'ensemble de leur comportement et de leurs capacités de penser. Autrement dit, l'enseignant ne peut pas être un simple exécutant car il n'a pas simplement à faire exécuter des procédures par des élèves. Dans le cas contraire, ce



**BIO**  
**Claude Lelièvre,** agrégé de philosophie, professeur honoraire d'histoire de l'éducation à la faculté des sciences humaines et sociales Sorbonne, université Paris V.

serait réduire l'esprit des enfants à des aspects mécaniques et l'éducation à un type d'instruction d'ordre militaire. Comme le disait Ferdinand Buisson, « seul un être libre peut former des êtres libres ». Cela ne veut pas dire que les enseignants doivent exercer une profession libérale puisqu'ils doivent agir pour un bien commun, dans le cadre d'un bien commun que l'on appellera la République pour les Républicains.

#### EMMANUEL MACRON PRÔNE L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS, EST-CE SYNONYME DE PLUS DE LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ?

**C.L. :** L'une des présentations faite de la réforme qu'Emmanuel Macron entend mettre en œuvre est une révolution copernicienne. C'est faire le pari que l'essentiel doit se passer dans et par l'intelligence collective des praticiens. Ce serait une fameuse contradiction de dire d'opérer une révolution copernicienne et, dans le même temps, remettre en cause la liberté pédagogique qui est la plus essentielle des libertés pour l'œuvre d'éducation et d'enseignement. Au contraire, celle-ci devrait prendre une importance accrue dans les échanges et les décisions collectives dans chaque établissement et à chaque niveau. Or, le Conseil scientifique de l'Éducation nationale vient de publier une note sur l'enseignement de la lecture au CP où il est fait un certain nombre d'observations accompagnées de recommandations péremptives. Est-ce un reste du mode de fonctionnement autoritaire et vertical du ministère de Jean-Michel Blanquer ou une initiative qui en préfigure d'autres ? L'absence de réaction du ministre et du chef de l'État ne peut qu'inquiéter sur ce qui est foncièrement visé.

## Enseignant, un métier à risques ?



**Seulement 22% des enseignants estiment qu'il est très important de souscrire une assurance professionnelle dans l'exercice de leur métier\*.** Certains risques, souvent peu anticipés, nécessitent des garanties particulières que seule une assurance professionnelle peut couvrir. En effet, être agent de l'Éducation nationale ne signifie pas être couvert en toutes circonstances.

Philippe, professeur des écoles, a été accidentellement bousculé dans un escalier par un élève. Bilan : une épaule cassée, un arrêt de travail de plusieurs semaines et des séquelles à long terme.

### L'importance d'une protection adaptée.

Dans une telle situation, une assurance professionnelle, comme celle proposée par MAIF, se révèle plus qu'utile. L'enseignant a ainsi pu être indemnisé pour les frais restés à charge : frais médicaux, frais d'hospitalisation... Un complément de salaire a été versé pendant son arrêt de travail, car les indemnités journalières de la Sécurité sociale ne couvraient pas l'intégralité de son revenu. Son assurance professionnelle a aussi pris en charge ses frais de défense pour obtenir une indemnisation de ses séquelles. Julie, professeur d'histoire-géographie, n'a pas eu cette chance.

Elle a été filmée à son insu par un élève pendant son cours. Sans son consentement, la vidéo a été postée sur les réseaux sociaux, puis largement commentée et relayée. Julie est alors devenue la cible de menaces et de cyber-harcèlement.

### Émergence des réseaux sociaux : de nouveaux risques.

L'Éducation nationale ne prévoit pas de dispositif d'accompagnement spécifique pour ces situations. Les enseignants n'en ont pas toujours conscience et peuvent se trouver démunis pour y faire face avec leurs propres moyens. Finalement, sur les conseils d'un proche, Julie a contacté une société spécialisée en e-réputation qui a procédé à ses frais à la suppression des commentaires et des comptes haineux. Il lui a fallu du temps pour reprendre sereinement le chemin du collège, et elle a dû faire face à une perte de salaire pendant plusieurs mois.

Les risques professionnels de l'enseignant se sont multipliés ces dernières années avec les réseaux sociaux. Des risques méconnus, non couverts, contre lesquels il est prudent de se préserver via une assurance professionnelle.



**17%**

des enseignants ont déjà été victimes de violences et 40% en ont été témoins\*.



assureur militant

# MÉTIER & PRATIQUES

PAGE **22**

Conseiller pédagogique : une mission à recentrer

PAGE **26**

AESH, un métier

PAGE **28**

Entre rêve et réalité

## #ChaqueActeCompte

\* Étude souscription offre OME de juillet 2021, réalisée par l'institut MOAI Études pour MAIF. Seuls les prénoms ont été changés. L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » Association régie par la loi 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.

# CONSEILLER PÉDAGOGIQUE: UNE MISSION À RECENTRER

## DÉCRYPTAGE



© Millerand/Najia

Au cœur de la fonction de conseiller pédagogique, on trouve la formation et l'accompagnement des PE. L'accumulation des tâches administratives, les injonctions et la gestion des urgences remettent en cause des priorités indispensables au fonctionnement de l'école.

Les conseillères et conseillers pédagogiques (CP) verront leur indemnité passer de 1 500 à 2 500 euros et toucheront enfin la prime REP en janvier 2023. C'est une juste

revalorisation d'une fonction en mal de reconnaissance professionnelle et salariale. Créée en 1960 pour aider les IEN à former les enseignantes et enseignants débutants et remplaçants, la fonction de conseiller pédagogique a évolué depuis. « Le conseiller pédagogique est un enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique dans tous les domaines d'enseignement de l'école primaire est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) », rappelle la circulaire de 2015. Ce texte a pour but de clarifier des missions qui « sont principalement d'ordre pédagogique ». Trois champs d'action sont détaillés : « l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative ». Il précise aussi que les tâches sont très différentes selon les

territoires où les CP exercent. En effet, de nombreuses variables conditionnent l'orientation de leur travail au quotidien : nombre de PE en début de carrière, de classes dédoublées, circonscription rurale ou urbaine, mais aussi la conception de leur rôle par l'IEN. « Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département ». Ce qui ne devrait être qu'une possibilité selon cette circulaire, se traduit sur l'ensemble du territoire par une surcharge de sollicitations, voire d'injonctions bien éloignées de leurs missions premières : enquêtes, rapports, tableaux de bords..., un éparpillement des tâches qui rend parfois difficile la lecture de leur travail.

**ACCOMPAGNER POUR GUIDER**  
Difficile aussi de prioriser les réponses à apporter dans l'urgence face au malaise grandissant dans la profession enseignante. Elle est, en effet, confrontée

à des problèmes éducatifs et d'enseignement croissants avec des difficultés d'ordre multiple, notamment liées à l'inclusion scolaire. Le temps de travail explose et les nouveaux plans densifiés en français et en maths (appelés aussi « constellations »), mis en place en 2020, aggravent cette situation. Ils proposent de rendre les PE « pleinement acteurs de leur formation en les associant à la définition des thématiques et des modalités de travail », en « permettant aux professeurs de prendre appui sur les résultats de la recherche pour trouver des réponses adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs élèves ». Le CP est vu comme « un accompagnateur, qui guide mais, surtout, écoute, propose, anime ». Si cette conception de la formation peut

correspondre à leurs missions, son déploiement aurait dû s'accompagner de créations de postes en nombre et se heurte à des difficultés. Les dernières orientations données à cette fonction dans les conclusions du Grenelle de l'Éducation inquiètent par leur volonté de les détourner vers une fonction d'encadrement et d'évaluation. Pour le SNUipp-FSU, leurs missions doivent se recentrer sur le cœur du métier : l'accompagnement et la formation des PE. Une meilleure reconnaissance de leur expertise professionnelle est nécessaire. Elle passe par une clarification et un allègement de leurs tâches, le respect du temps de travail sur 36 semaines et une formation de qualité pour ces personnels.

CLAIRE BORDACHAR

© Millerand/Najia



**PATRICK PICARD,** formateur, ancien directeur du Centre Alain-Savary de l'Institut français de l'éducation.

**DANS QUEL CONTEXTE SE SONT MISES EN PLACE LES « CONSTELLATIONS » ?**

« D'abord, rappelons que les plans de formation continue se sont dramatiquement réduits dans les dix dernières années. Ensuite, les « constellations » peinent à limiter, à elles seules, les injonctions extrêmement normatives que la ligne « Blanquer » a fait peser sur l'école primaire. Avec une double conséquence : dans certains territoires, une rupture de confiance entre les formateurs et les écoles et un sentiment grandissant de malaise dans les circonscriptions, comme en atteste l'augmentation des postes de CPC vacants.

**UNE RUPTURE DE CONFIANCE QUI MET À**

**MAL LA FORMATION ?**

Je travaille avec de nombreux groupes de formateurs et je veux attester de leur fort attachement à la qualité de la formation continue malgré les charges déraisonnables qui pèsent sur eux et les discours contradictoires portés par le ministère. Celui-ci affiche une ambition paradoxale de « partir du terrain » tout en étant très prescriptif sur les organisations pédagogiques et les méthodes à suivre. Les formateurs sont pris entre deux feux. Dans ce cadre, la « confiance » dans le regard de l'autre sur son travail ne peut être un préalable, mais la conséquence de la qualité de la formation.

**COMMENT LES FORMATEURS PEUVENT-ILS RELEVER CE DÉFI ?**

Très concrètement, les formateurs doivent jongler avec des manières de faire qui leur demandent beaucoup de compétences et

d'expérience : définir les objets de travail avec les formés sans les laisser seuls pour les prendre en charge, trouver des modalités d'observation du réel des classes sans être intrusif, mettre des mots sur les difficultés du métier tout en en reconnaissant la complexité, faire discuter les dilemmes professionnels tout en proposant des outils, ce qui nécessite de solides compétences issues de plusieurs champs de recherche. Lorsqu'ils réussissent à le faire, on constate un réel engagement des enseignants du fait de la prise en compte de l'ordinaire du métier dans sa complexité : apprendre à mettre des mots sur tout ce qu'on fait déjà, observer les différentes manières de faire et leurs bénéfices ou risques, faire des apports en réponse à des problèmes identifiés. Mais ces compétences expertes requièrent une formation exigeante et du temps pour des collectifs de formateurs.

PROPOS RECUEILLIS PAR C.B.

**3 500** : c'est le montant en euros de l'indemnité que vont toucher les CP EPS avec une mission départementale à partir de janvier 2023. Il était de 2 500 euros jusque-là.



**2015** : c'est la dernière année de l'obligation d'un poste de CP EPS par circonscription. Depuis, de nombreuses circonscriptions n'en ont plus.



**4 418** : c'est le nombre de CP pour 33 4219 PE, soit 1 pour 76 en moyenne. Mais les réalités départementales sont très différentes : 1 CP pour 24 PE en Lozère, 1 pour 145 en Seine-et-Marne...



**7 options** : après 3 ans d'exercice, les CP peuvent passer les options éducation physique et sportive, langues vivantes étrangères, langues et cultures régionales, éducation musicale, arts visuels, enseignement en maternelle ou enseignement et numérique.



en bref



**UNE PREMIÈRE VICTOIRE**

Le ministère de l'EN suite aux interpellations du SNUipp-FSU vient enfin d'augmenter leur indemnité et de leur accorder la prime REP ou REP+. Rouages importants de l'école pour faciliter les relations avec les familles et les mairies, aider à monter les projets, accueillir des élèves allophones ou en situation de handicap, agréer les intervenant-es, etc, les CP souffrent, en effet, d'un manque de reconnaissance professionnelle et salariale. 27 points de bonification obtenus en 1991 et jamais revalorisés, une prime qui passe de 1 000 à 1 500 euros en 2022 : voilà ce que percevaient les CP rattachés aux circonscriptions. Elles et ils sont, en revanche, exclus du versement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) ou de la prime d'équipement. Les CP doivent être indemnisés de leurs frais « dès lors qu'ils sont contraints de se déplacer hors des communes de leur résidence administrative et de leur résidence familiale » selon le décret du 3 juillet 2006 et la circulaire mise à jour du 21 juillet 2015. Pourtant, la faiblesse des enveloppes prises sur le budget académique empêche les défraiements à hauteur des besoins. Après cette première victoire. ISAE, prime d'équipement, remboursement de l'ensemble des frais de déplacements sont encore à obtenir.

MÉTIER & PRATIQUES

23

# COURTS



## { PATATRAS, CORENTIN EST PARTI }

Philippe Corentin aimait particulièrement soigner les chutes de ses histoires, il n'aura pu éviter la sienne et s'est éteint ce 7 novembre. Auteur-illustrateur, il renversait, non sans espièglerie, les conventions de la littérature jeunesse, déjouait les stéréotypes des personnages et les rebondissements de l'histoire. Ses loups, Machin-Chouette, Mademoiselle sauve qui peut, Pipioli ou Zigomar ne vont pas arrêter leurs clowneries pour autant. Des albums à lire, relire... pour savourer leurs tendres facéties.

## +++ HISTOIRES D'UNE NATION

Cette série documentaire en deux épisodes relate à travers des témoignages d'élèves et d'enseignant-es comment l'école publique obligatoire, ouverte à toutes et tous, reste au fil des ans et des combats, une aventure des savoirs intimement liée à la construction de la République française. En replay jusqu'au 22 février 2023 sur **FRANCE.TV**



©Millerand/NAJA

# 79%

**DES PARENTS RECONNAISSENT UTILISER ENCORE DES FORMES DE VIOLENCE ÉDUCATIVE ORDINAIRE** selon le 1<sup>er</sup> baromètre de la Fondation pour l'enfance. Les violences physiques sont moins courantes que lors des précédentes études mais restent non négligeables avec 23% de recours à la fessée et 15% à la gifle. Les violences psychologiques relevant de l'humiliation – menacer « tu vas comprendre pourquoi tu pleures » ou traiter de « bon à rien » – concernent entre 18 et 19% des parents interrogés. Une étude qui met en exergue les besoins d'information sur ces violences et d'accompagnement à la parentalité.

### 18 MAX !

La Depp confirme que les dédoublements en éducation prioritaire (EP) chargent les autres classes\*. Si les classes de CP et CE1 sont en moyenne à 12,7 élèves par classe, les classes de CE2 et de CM sont à plus de 21, hors Ulis. En maternelle, la moyenne est quasiment à 20, mais sans précision des répartitions selon les niveaux... Or, avec des GS à 12, les PS et MS sont donc bien au-delà. Pour le SNUipp-FSU, c'est 18 élèves maximum en EP et 15 en toute petite section.

\*L'État de l'école, 2022



## « GÉRER ET PRÉPARER LA CLASSE » #

C'était le thème du webinar organisé par le SNUipp-FSU, le 21 novembre dernier. Les universitaires Cécile Allard, Sébastien Pesce et Bruno Robbes y ont apporté leur éclairage et des pistes pour répondre à cette inquiétude professionnelle parfois prégnante pour les débuts de carrière. En replay sur **LA CHAÎNE YOU TUBE DU SNUIPP-FSU**

## > ÉDUCATION > NOUVELLE AU FUTUR

Alors que plus de 500 personnes ont échangé fin octobre lors de la troisième biennale de l'éducation nouvelle à Bruxelles, le ministère de l'EN poursuit ses baisses drastiques de subventions allouées aux mouvements pédagogiques (jusqu'à 67% en moins en trois ans). Une décision qui remet en cause leur avenir. Le Gfen, l'Icem, le Crap, la Fespi et les Ceméa demandent ensemble au ministre de reconsidérer cette décision unilatérale. Retrouver les interventions de Bernard Charlot, Laurence de Cock et Philippe Meirieu sur **CONVERGENCES-EDUCNOUV.ORG/**

## @ LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE FAIT PEAU NEUVE

Depuis plus de vingt ans, le Café pédagogique publie des articles sur l'école, le métier, les politiques éducatives. Son site fait peau neuve permettant ainsi de nouvelles fonctionnalités telles que des participations de lecteurs et lectrices. Et en plus, jusqu'au 30 novembre, le livre collectif dirigé par Benoît Falaize, « chaque élève compte », est offert à toute nouvelle adhésion !

**CAFEPEDAGOGIQUE.NET**

# 79%

**DES ÉCOLES ONT UNE OU DEUX CLASSES.** 79% d'entre elles appartiennent à des communes de moins de 1 000 habitants.es et se situent majoritairement en zone rurale. Avec une forte présence dans les académies de Dijon, Limoges, Clermont-Ferrand ou la Corse où elles représentent entre un tiers et 40 % de l'ensemble des écoles.

## // ÉDUC PRIO: QUEL DEVENIR ?

L'éducation prioritaire subit des assauts sous forme d'expérimentations qui diluent les priorités. Dans le cadre de sa semaine spéciale éducation prioritaire, la FSU a organisé le 17 novembre un webinar pour échanger sur les enjeux et les perspectives avec le chercheur Jean-Yves Rochex, l'OZP, la FCPE et des élu-es. À retrouver sur **FACEBOOK.COM/FEDERATIONSINDICALEUNITAIRE**

**NICOLAS CADÈNE,** juriste, ancien rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, cofondateur de la Vigie de la laïcité.

## 1. QU'EST-CE QUI CONSTITUE UNE ATTEINTE À LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ?

Cela peut être par exemple une contestation d'un cours au nom d'une croyance : une atteinte lourde car elle remet en cause l'enseignement lui-même délivré. Cela peut être aussi une forme de prosélytisme abusif où un élève forcerait l'adhésion de ses camarades à ses propres croyances. Ou encore une manifestation ostensible de son appartenance religieuse par le port d'un signe ou d'une tenue ou par un comportement qui mettrait à mal le bon déroulement du cours. Cela s'oppose au développement libre de l'esprit critique de tout un chacun. Le dialogue avec l'élève et la famille est la phase qui précède toute sanction.

## 2. COMMENT IDENTIFIER UNE TENUE VESTIMENTAIRE MANIFESTANT OSTENSIBLEMENT UNE APPARTENANCE RELIGIEUSE ?

Depuis la loi de 2004 est interdite à l'école la manifestation ostensible de l'appartenance religieuse par le port d'une tenue ou d'un signe, c'est-à-dire tous ceux qui directement renvoient à une

appartenance religieuse et qui ne peuvent pas être portés communément par n'importe qui. Ce sont les grandes croix, turbans sikhs, kippas, voiles islamiques... La circulaire du 9 novembre 2022 reprend ces éléments. Lorsqu'un doute subsiste, c'est qu'a priori ce n'est pas un signe ostensible. Il n'y a donc pas d'interdiction de principe mais il s'agit de vérifier que le comportement de l'élève ne révèle pas une appartenance religieuse, par exemple en refusant de changer de tenue pour certaines activités, notamment sportives.

## 3. LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS SONT-ILS CONCERNÉS ?

Non, ils ne sont pas soumis à la loi de 2004 qui concerne les élèves du public, ni au principe de neutralité qui ne vaut que pour ceux qui représentent l'administration publique. Les parents fournissent une aide logistique, bénévole et ponctuelle. Ils ne délivrent pas un savoir, ne mènent pas une activité pédagogique, n'ont pas une mission de service public même si parfois on peut les appeler les collaborateurs du service public pour des raisons d'assurance. En revanche, ils ne peuvent se servir de la sortie scolaire pour faire du prosélytisme. Si l'enseignant constate un « comportement perturbateur », il peut exclure ce parent de la sortie scolaire. PROPOS RECUEILLIS PAR NELLY RIZZO

# AESH, UN MÉTIER



L'AESH AIDE L'ÉLÈVE à se consacrer à la tâche scolaire.

Kelly Petithomme est AESH à l'école de la rue de l'Évangile à Paris depuis cinq ans. Elle revendique un vrai métier.

« Tu n'as pas pris ton livre Lola\*, c'est pour cela que tu n'arrives pas à suivre », explique patiemment Kelly Petithomme, AESH\*\*, à la jeune élève de CM2 qu'elle accompagne. Après avoir fait tomber sa trousse, tourner toutes les pages de son cahier, s'être retournée une dizaine de fois en quelques minutes... Lola se

met enfin au travail. Il est 10h à l'école Évangile du 18<sup>e</sup> arrondissement parisien et l'AESH vient d'arriver dans la classe, après avoir laissé Virgil\* en récréation. « Une transition qui n'est pas toujours évidente, avoue Kelly Petithomme. Passer d'un élève à l'autre, d'un enseignant à l'autre, d'un mode de fonctionnement à l'autre, relève d'une forme de gymnastique mentale fastidieuse ». Pour autant, la jeune femme se plaint peu. Son métier - car elle revendique qu'être AESH, c'est un métier - elle l'aime. Elle l'aime malgré tout. Malgré le manque de reconnaissance financière, malgré le manque de reconnaissance institutionnelle, et parfois même malgré

le manque de reconnaissance de certains enseignants ou enseignantes... « Pas ceux et celles avec qui je travaille, se dépêche-t-elle d'ajouter, même s'ils ou elles travaillent très différemment, on a réussi à trouver un équilibre dans notre mode de fonctionnement ». Mais le manque de reconnaissance ne s'arrête pas aux portes de l'école ou encore du ministère de l'Éducation nationale... C'est au quotidien que Kelly Petithomme le vit. « J'aimerais tellement pouvoir être fière de dire que je suis AESH, confie-t-elle. Même dans ma famille, je n'ose pas parler des difficultés que je rencontre de peur qu'on me conseille de laisser tomber ce métier précaire ».

## QUÊTE DE SENS

Pourtant, contrairement à nombre de ses collègues, être AESH est un vrai choix pour la jeune femme et non un métier par défaut. Sa mère avant elle avait été auxiliaire de vie scolaire et avait adoré. « Nous discussions beaucoup de ce qu'elle faisait, raconte-t-elle. Je sentais qu'elle était utile. Ça m'a motivée. Je voulais alors devenir instit avec une spécialisation pour les enfants en situation de handicap ». Après avoir eu un bac sanitaire et social, la jeune femme s'inscrit en licence de psychologie pour passer le concours de PE. Mais cela tombe mal, c'est l'année de la réforme et de la masterisation. « Je n'avais pas les bonnes options, je me sentais luguée, témoigne-t-elle. Et puis, dans ma vie perso, pas mal de choses bougeaient. J'ai laissé tomber ». Après quelques années d'expatriation, Kelly Petithomme rentre en France. Dès son retour, elle postule sur un poste d'AESH. « C'était comme une évidence mais ça n'a pas été simple, raconte-t-elle. J'ai dû faire une demande de RSA pour être recrutée. Il fallait soit être au chômage depuis plusieurs mois, soit en être bénéficiaire. Cela en dit long ! ». Pour Kelly Petithomme, comme pour sa mère avant elle, le métier d'AESH répond à une quête de sens. « Je veux servir à quelque chose, affirme-t-elle. Participer à la mise en place de réponses aux besoins des élèves en situation de handicap m'apporte une grande satisfaction. Je pense à Mathéo\*, le premier élève que j'ai eu en charge. Une orientation SEGPA avait été envisagée pour lui. Entre le suivi extérieur, ce que lui a apporté l'enseignante et mon soutien, il est

aujourd'hui en quatrième générale. Je ne dis pas que c'est toujours possible. Mais quand je pense à lui, je me dis que oui, c'est possible et que j'ai ma part dans cette aventure ».

## SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Pour autant, la jeune femme n'élude pas les difficultés. Elle relève le peu de formation dont elle a bénéficié et son inadéquation avec ses besoins. « Et puis, depuis qu'on est des AESH mutualisées, nous avons de plus en plus d'enfants à suivre, observe-t-elle. C'est très difficile. Et ça abîme la qualité de ce que je peux leur apporter et donc du plaisir que j'ai à travailler ». Malgré une prise en charge partielle des frais de transports, son salaire reste sous le seuil de pauvreté et Kelly Petithomme ne peut occuper un tel poste que parce qu'elle est en couple. « Au début, j'étais chez mes parents, je ne me rendais pas

trop compte que cela ne me suffirait pas pour vivre, déclare la jeune femme. Aujourd'hui, j'ai des charges, comme tout le monde. Si j'étais seule, j'aurais dû démissionner, je n'aurais pas eu le choix ». Tous les matins, elle fait une heure trente de trajet pour rejoindre sa petite école parisienne, elle qui habite un village de la Seine-et-Marne. C'était un choix stratégique, « si j'avais été AESH dans mon département, on m'aurait envoyée sur plusieurs écoles qui peuvent être distantes de plus de dix kilomètres, explique-t-elle. Je ne suis pas véhiculée et les transports sont quasi inexistantes ».

En tout, Kelly Petithomme prend les transports trois heures par jour, cinq jours par semaine pour un salaire de 900 euros. De quoi décourager les plus motivés... LILIA BEN HAMOUDA  
\*Prénoms modifiés  
\*\*Accompagnant-e d'élèves en situation de handicap

**“J'AIMERAI  
TELEMENT  
POUVOIR  
ÊTRE FIÈRE  
DE DIRE QUE  
JE SUIS AESH.”**

©Millerand/NAJA

**GRÉGOIRE COCHETEL,**  
ancien formateur  
INSPE

## DE QUELLE FORMATION BÉNÉFICIENT LES AESH ?

Les AESH ont « droit » à 60 heures d'une formation lorsqu'elles sont recrutées, comme tout agent contractuel de la fonction publique. Pour bénéficier de ce volume horaire, il faut être recruté en début d'année, sinon c'est moins. Cette formation, même lorsqu'elle est complète, est assez descendante, ce sont surtout des informations utiles et nécessaires mais rarement des outils concrets. Elle est évidemment insatisfaisante. C'est de

l'information, pas de la formation. Les textes réglementaires invitent à ce qu'il y ait 60 heures chaque année, ce n'est guère le cas.

## QUELS SONT LEURS BESOINS DE FORMATION ?

Les AESH ont besoin d'être formées à propos des besoins des élèves qu'elles doivent accompagner en collaboration avec les enseignants. Cela ne peut donc être en amont de leur prise de fonction et nécessiterait une formation une fois affectée. À défaut, il serait au moins souhaitable qu'elles aient des temps d'analyse de pratique au cours desquels elles pourraient revenir sur des difficultés de pratique, de positionnement ou des besoins d'outillage. Cette formation s'apparenterait

donc plus à de la formation continue.

## QUELLE EST LA PLACE DE L'AESH DANS LA RELATION AVEC LES FAMILLES ?

Comme pour le reste, les AESH doivent être formées à cette dimension de leur emploi. Encore une fois, il serait nécessaire qu'elles bénéficient d'un temps de formation avec les PE où les cadres d'intervention des uns et des autres seraient bien définis et où chacun trouverait sa place dans le binôme. C'est ensuite que ce binôme pourra intervenir auprès des familles : l'un et l'autre n'ont pas le même rôle à tenir ! L'enseignant reste responsable du projet alors qu'au sens réglementaire, l'AESH ne l'est pas. PROPOS RECUEILLIS PAR L.B.H.

**849 EUROS, C'EST LEUR SALAIRE À LA SIGNATURE DE LEUR PREMIER CDD,** elles pourront espérer jusqu'à 1 049 euros, montant maximal de leur grille salariale.



**86 194, C'EST LE NOMBRE D'AESH** qui interviennent dans les écoles primaires.



**98% DES AESH TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL.** Une situation imposée aux personnels.



**94% DES AESH SONT DES FEMMES.** Comme dans beaucoup de métiers précaires, les femmes sont très majoritaires.



## UNE PRIME REP OU REP + EN 2023

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les AESH verront leur salaire « s'enrichir » d'une prime REP ou REP+ si elles travaillent dans une école labellisée. Une victoire due à la mobilisation du SNUipp-FSU mais une victoire en demi-teinte. Alors qu'enseignantes et enseignants touchent 5 114 euros au titre de la part fixe de l'indemnité REP+ et 702 euros maximum pour la part variable, les AESH percevront, quant à elles, 3 263 et 448 euros. Pour celles exerçant en REP, cela sera 1 106 euros au lieu des 1 734 perçus par leurs collègues. Cette différenciation dans l'attribution de l'indemnité est inadmissible et injustifiée et laisse toujours les AESH dans une situation de précarité. Alors que le projet de loi de finances prévoit d'augmenter de 10% les crédits dédiés à la rémunération des AESH, l'impact sur les salaires de chacune est loin d'être aussi évident. En effet, l'amendement évoque le manque d'accompagnement des enfants en situation de handicap à la cantine, ce qui laisse présager une contrepartie à la revalorisation. Cela devient une habitude, rue de Grenelle. Le SNUipp-FSU ne cesse de dénoncer leur situation salariale et les inégalités dont elles sont victimes. Il continue d'interpeller le ministère de l'Éducation nationale pour une reconnaissance de leur métier par un statut et un salaire décent.



## QUESTIONS & RÉPONSES

### Q: POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, DE QUOI AI-JE BESOIN POUR VOTER ?

**R:** Il faut avoir à sa disposition l'identifiant électeur qui correspond à l'adresse mail professionnelle, le mot de passe créé lors de l'activation du compte électeur et le code de vote reçu avec la notice de vote.

### Q: JE N'AI PAS REÇU OU J'AI ÉGARÉ MA NOTICE DE VOTE CONTENANT MON CODE DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES.

### QUE DOIS-JE FAIRE ?

**R:** Ils est possible d'obtenir un nouveau code de vote jusqu'au jeudi 8 décembre 16h45, heure de Paris, en se connectant au portail « Élections ». Sur la page d'accueil, cliquer sur « Consulter les scrutins, candidatures et voter ». Depuis la page de saisie du code, aller sur « Cliquez ici pour obtenir un réassort de code de vote ». Plusieurs possibilités sont proposées pour obtenir le nouveau code. Attention, la fin des élections est le jeudi 8 décembre à 17h, ne pas attendre le dernier



moment pour demander un nouveau code ! En cas de difficulté pour voter, le SNUipp-FSU assurera une assistance aux niveaux national et départemental. Retrouvez toutes les informations en flashant le QR code.

### Q: JE SOUHAITE PARTIR À LA RETRAITE AU 1<sup>ER</sup> SEPT. 2023. J'AI VU QUE JE CHANGEAIS D'ÉCHELON AU 1<sup>ER</sup> MARS 2023. EST-CE QUE MA PROMOTION SERA PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE MA PENSION ?

**R:** Il faut avoir fait 6 mois dans l'échelon pour

que celui-ci soit pris en compte pour le calcul de la pension. Si le passage à l'échelon supérieur a lieu le 1<sup>er</sup> mars, au 1<sup>er</sup> septembre, les 6 mois dans l'échelon seront bien atteints. Attention toutefois, en cas d'absence sans traitement, l'ancienneté générale des services n'est pas comptabilisée, les 6 mois ne sont alors pas pleins, le nouvel échelon ne sera pas pris en compte.



## Permutations LE POINT SUR LE DÉROULEMENT DU CALENDRIER

<b>MERCREDI 7/12/22 (12H)</b>	Clôture de la saisie des vœux pour les candidates et candidats dans SIAM.
<b>À COMPTER DU JEUDI 8/12/22</b>	Envoi par les services départementaux des confirmations de candidatures sur les boîtes I-Prof.
<b>MERCREDI 14/12/22 AU PLUS TARD</b>	Date limite d'envoi aux DSDEN des confirmations des demandes et des pièces justificatives (cachet de la Poste faisant foi). Toute confirmation non retournée dans les délais fixés invalide la participation du candidat ou de la candidate.
<b>LUNDI 16/01/23 AU PLUS TARD</b>	Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.
<b>MARDI 17/01/23</b>	Affichage des barèmes initiaux dans Siam par les DSDEN.
<b>DU MARDI 17/01/23 AU MARDI 31/01/23</b>	Phase de vérification et demande de correction des barèmes par les enseignantes et enseignants. N'hésitez pas à contacter les personnels du SNUipp-FSU de votre département pour toute aide.
<b>LUNDI 6/02/23</b>	Affichage des barèmes définitifs arrêtés par les IA-DASEN dans Siam.
<b> VENDREDI 10/02/2023 AU PLUS TARD</b>	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation (cachet de la Poste faisant foi).
<b>MARDI 7/03/2023</b>	Transmission des résultats.

## PORTRAIT



**POUR REJOINDRE L'ÉCOLE,** c'est la pirogue ou l'avion...

## ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ

À Maripasoula, ville guyanaise du fleuve, Vanessa Morel Beltran est confrontée à des conditions trop singulières.

Vanessa Morel Beltran rêvait d'être enseignante, « comme une destinée ». Issue d'une famille pauvre immigrée de Saint-Domingue en Guyane, elle est aujourd'hui professeure d'école à Maripasoula. « Un coup de cœur touristique ! », se souvient-elle. Cette ancienne agente d'escala originaire de Kourou a choisi cette bourgade, campée entre le long fleuve Maroni et

l'immense forêt amazonienne, pour son calme et « un aspect petit coin de paradis ». Une sensation prolongée quand les oiseaux sauvages toquent à sa fenêtre le matin. Mais l'enseignement dans cette commune guyanaise, accessible uniquement en pirogue ou en avion, se révèle fort éloigné des apaisantes balades en forêt tropicale. « Le métier ici, c'est tellement loin de ce que l'on s'imagine », raconte Vanessa, titulaire à l'école Tobie Balla depuis deux ans. « Quand je suis arrivée, l'école était neuve mais il n'y avait pas de matériel, pas de manuels. Alors j'ai fait des demandes de dons aux écoles de Kourou où j'avais été contractuelle pendant trois ans. » Peintures, pinceaux, craies et cahiers sont ainsi arrivés en

piroque. Un transport qui aura coûté la somme de sept cents euros à Vanessa. Cette année, la gestion de la commande a nécessité un suivi direct du libraire au piroguier pour éviter que les fournitures « retombent à l'eau ». « Avoir de quoi travailler est un combat ! », souligne l'enseignante. S'y ajoute l'absence régulière de ventilateurs indispensables dans cette région tropicale. Des conditions de travail qui donnent un sentiment « d'être coupé du monde, une fracture énorme avec les territoires du littoral. Sans même comparer avec la métropole. Il y a un impératif de débrouillardise constant. »

### LOIN DE L'ORDINAIRE

De même, l'enseignement en classe de CP dédoublé - l'école, comme nombre d'établissements du département, est classée REP+ - demeure singulier, en particulier dans une classe où 90% des enfants parlent exclusivement aluku, une des langues des Bushinengués, peuple issu du marronage surinamien. « Sans formation FLE, il faut là aussi compter sur ses propres ressources : des mots de base appris grâce aux collègues, certains élèves ou des connaissances... », explique Vanessa. « Les apprentissages sont aussi bouleversés par d'autres considérations », reprend-elle. Souvent, les enfants arrivent sans avoir mangé, sans collation pour tenir une journée d'école concentrée de 7h30 à 12h30. « Nous sommes confrontés directement à la pauvreté, déplore-t-elle. Voir les enfants fatigués de faim, cela me déchire le cœur alors je leur amène souvent de quoi manger. »

Aujourd'hui, après la suspension des liaisons aériennes et un fleuve quasi impraticable, la région se retrouve de plus en plus enclavée. Alors si l'enseignante se retrouve encore dans son métier, aime voir ses élèves « apprendre, grandir, devenir autonomes et s'affirmer comme des citoyens en devenir... », à trente-cinq ans, elle veut « sortir d'un gouffre financier dû à un salaire grevé par des dépenses pour la classe et retrouver un fonctionnement plus ordinaire, confie-t-elle. La réalité a un peu abîmé le rêve ». Participant ainsi à un turn-over des enseignant-es sur ce secteur, elle souhaite aujourd'hui « changer d'aventure ». « Je raconterai l'intérieur de la Guyane aux élèves du littoral ! », promet-elle.

MATHILDE BLANCHARD

par Marion Katak

## LIVRES

## De l'art, de l'art!

De l'art, sinon quoi ? Pour s'en mettre plein les yeux et le cœur en cette fin d'année, quelques livres qui tournent autour de la création, de l'art, voire qui sont eux-mêmes de petits chefs d'œuvre.

Parce que toujours, il s'agit de faire entrer les enfants dans la culture, de leur donner l'envie, de lire, de créer, d'accéder aux œuvres littéraires, picturales, musicales...  
**La bourrasque** : une journée aux champs avec son grand-père, au petit matin avec la charrette, les chants anciens du pépé, la chasse aux criquets, la sieste, la besogne âpre. Au retour, les éléments se déchainent. Un récit inspiré de l'enfance de l'auteur, prix Nobel de littérature 2012, qui parle de la condition humaine à hauteur d'enfant. Le grand illustrateur sait rendre la sérénité comme l'adversité, avec des

images empreintes de douceur et de lumière. Autre temps autre vie,

**Mission accroupie** est celle du scribe accroupi, grande star des collections égyptiennes du Louvre. Qui fut-il aux temps anciens ? Pourquoi nous fascine-t-il ? Que fait-il en France aujourd'hui ? Un petit livre délicieux lui donne la parole pour conter son histoire

avec humour, mêlant habilement les époques et les informations sur la civilisation égyptienne comme sur celle des collections. Dans **La peinture de Yulu**, Yulu est destinée dès sa naissance à la peinture par un papa qui rêvait lui-même d'être un artiste. Il lui donne des cours et demande aux plus grands peintres de lui enseigner leur art. Un jour, impatient, son père lui achète une toile pour peindre son premier autoportrait. Une production qui vient se mettre en travers des projets de réussite de Yulu. Ses tentatives restent vaines, jusqu'au jour où elle peut choisir. Une histoire d'accomplissement de soi, de transmission mais aussi de liens familiaux. **L'été de Vivaldi** est une magnifique mise en couleur d'une œuvre musicale, primée à Bologne cette année, par une artiste qui a reçu, par ailleurs, le prix Andersen 2022. Des enfants d'origines diverses jouent avec des seaux d'eau, des tuyaux

d'arrosage, leur corps et la lumière : un très grand spectacle accompagné de Vivaldi grâce à un QR code placé en début d'ouvrage. Chaque double-page explose de vitalité, les variations graphiques permettent de distinguer les trois mouvements musicaux de l'œuvre. Un événement éditorial. Mêlant littérature, histoire et musique, cet album audio, porté par l'orchestre national de Mulhouse, raconte l'histoire de Simon, fils de luthier juif qui rêve de devenir un grand violoniste, et de Matthias, son ami. Simon échappe à une rafle et voit toute sa famille être arrêtée. Matthias lui vient en aide. Vingt ans plus tard, Simon est sur scène et joue « **La musique des âmes** », composée en pensant à la dernière lettre de son père.

► **LA BOURRASQUE**, de Mo Yann ill. Zhu Chengliang, éd. Hong Fei C1 C2 C3

► **MISSION ACCROUPIE**, de Hélène Bouillon, ill. Blaise Guinin, éd. Louvre Lens C2

► **LA PEINTURE DE YULU**, de Cao Wenxuan, ill. Suzy Lee, éd. Rue du Monde C2 C3

► **L'ÉTÉ DE VIVALDI**, de Suzy Lee, éd. Rue du Monde C1 C2 C3

► **LA MUSIQUE DE L'ÂME**, de Sylvie Allouche, ill. Jean-Loup Felicioli, éd. Syros



## LIVRE

## Maladie

Ma maman vit avec une maladie invisible mais moi je la vois ! Rarement un titre est aussi explicite. La maladie, surnommée Chromi, est aussi envahissante dans la vie familiale qu'invisible, contrairement à certains handicaps. Parfois tout va bien, à d'autres moments, Chromi empêche maman de faire certaines choses. Apprendre à vivre avec Chromi, c'est donc nécessaire et possible ! Un album précieux pour nombre d'enfants dont un proche peut être concerné, qui donne des pistes, des conseils, et des contacts.

► **MA MAMAN VIT AVEC UNE MALADIE INVISIBLE MAIS MOI JE LA VOIS !** de Tamara Pellegrini, ill. Mathilde Baudy, éd. Latelier belle

## EXPO - LENS

## Champollion

Non content d'accueillir pour quelques temps le scribe accroupi, pièce exceptionnelle des collections égyptiennes en France, le Louvre Lens fête ses 10 ans avec une exposition dédiée aux hiéroglyphes, 200 ans après leur déchiffrement. Plus de 350 œuvres pour décrypter l'histoire de Jean-François Champollion et le contexte qui a

## INTERVIEW

## Alice Freudiger

## COMMENT EXPLIQUER L'ENGOUEMENT POUR FRIDA KAHLO ?

C'est une féministe, très avant-gardiste, peintre et connue pour son style, son image : une précurseuse. Initiée par son père à la photographie, elle comprend très tôt le sens de la pose, du vêtement, avec une grande originalité. La photo est son premier moyen d'expression, elle posera très souvent dans sa vie. Dans les années 30, elle

adopte les vêtements mexicains, un choix politique qui la rend très reconnaissable à l'étranger. Elle se démarque avec une image de personne « exotique », un peu à la marge. Ses vêtements lui permettent aussi de cacher son handicap lié aux séquelles de la polio et du grave accident de sa jeunesse. Elle raisonne avec des éléments très actuels : féminisme, handicap, prise de parole... C'est une figure qui rassemble.

## QUE SOUHAITEZ-VOUS TRANSMETTRE À TRAVERS CETTE EXPOSITION ?

Le but était de rentrer dans son intimité. En



©Michael Uriado



©musée Rodin

permis à ce savant de percer le secret millénaire des hiéroglyphes. Jusqu'au 26 janvier 2023.

► **LOUVRELENS.FR**

## EXPO - LYON

## Toutankhamon

Une plongée immersive, pour se prendre pour Indiana Jones... ou plutôt Howard Carter qui découvrit la tombe de ce jeune pharaon au destin tragique. Reconstitution d'objets, produits utilisés pour les peintures murales, voire pour simuler les moisissures, procédés d'écriture de l'Égypte d'il y a 33 siècles... aucun détail n'a été négligé. Un escape game retraçant les recherches du savant est également proposé. Jusqu'au 24 avril 2023 à La Sucrière, Lyon.

► **EXPO-TOUTANKHAMON.COM**

## EXPO - PARIS

## Rodin l'Égyptien

Le musée Rodin à Paris nous entraîne dans le Rêve d'Égypte du célèbre sculpteur à travers une impressionnante collection. Plus de 400 objets (sculptures, dessins, photographies...) dévoilent un artiste se nourrissant d'une Égypte rêvée, fantasmée puis collectionnée. Jusqu'au 5 mars 2023.

► **MUSEE-RODIN.FR**



**BIO**  
**Alice Freudiger**, assistante curatoriale, Palais Galliera, musée de la mode de la ville de Paris

2004 ont été retrouvées des malles contenant ses affaires personnelles. Par ces collections, on tente de comprendre qui elle était au-delà des apparences. De sa cellule familiale à ses robes, ses bijoux, ses appareillages médicaux, s'opère une mise en relation avec le handicap, la beauté, la féminité. Il faut espérer que ses lettres, extraordinaires, comme son journal, soient plus connues du public en France.

**QUEL EST L'ASPECT DE SA PERSON-**

## NALITÉ QUI VOUS SEMBLE LE PLUS EN PHASE AVEC NOTRE ÉPOQUE ?

Son rapport à l'image est fascinant, mais sa résilience l'est tout autant. Malgré une vie difficile, elle a exprimé une joie de vivre coriace par tous les moyens : peinture, vêtements, accessoires mais aussi dans ses relations. Elle expose ses douleurs tout en véhiculant l'idée d'une grande force de caractère et de puissance créatrice.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARION KATAK

► **EXPOSITION JUSQU'AU 5 MARS 2023, PALAIS GALLIERA, 10 AV. PIERRE 1<sup>ER</sup> DE SERBIE, 75116 PARIS.**



# Une réforme injuste et inutile

La dégradation continue des conditions de départ ont impacté le pouvoir d'achat des pensionné·es. Les mesures d'âge non justifiées accentueraient la paupérisation des futur·es retraité·es.

Le cadre des discussions qui se tiennent actuellement sur l'avenir des retraites a été fixé par le gouvernement : seuls seront étudiés le recul de l'âge légal de départ à la retraite et une possible augmentation de la durée de cotisation. Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), les comptes sont actuel-



lement en équilibre, voire excédentaires et ses conclusions ne sont pas inquiétantes sur le financement des retraites. Cependant, selon ses projections, une dégradation interviendrait entre 2023 et 2032. Mais le COR constate dans le même temps, et c'est déterminant, que la part des retraites dans le PIB resterait stable ou en diminution jusqu'en 2070, et ce malgré le vieillissement de la population. Il a avancé une autre piste que le gouvernement rejette. Il suffirait d'augmenter le taux de prélèvement de 0,7 ou 0,8 point en 2027 une augmentation de 2 euros des cotisations salariales et de 2,50 euros des cotisations employeurs, d'après l'économiste Michaël Zemmour.

## DÉCROCHAGE DES PENSIONS

Pourtant, le discours officiel met en avant la nécessité de rééquilibrer les comptes du système de retraites pour « pérenniser notre modèle social ». Mais en même temps, tout en continuant à diminuer les impôts, le besoin de financer d'autres chantiers importants – la transition énergétique, la santé, l'école – est invoqué. Le financement de la protection sociale, assuré essentiellement par les cotisations, et le financement des politiques publiques assuré par l'impôt, sont amalgamés, comme l'explique Christiane Marty d'Attac\*. Des économies promises à la Commission européenne. Le décrochage en cours des pensions et du niveau de vie des retraité·es par rapport aux actifs résulte des réformes passées : report de l'âge de départ, droits pour les enfants restreints, indexation sur les prix plutôt que sur les salaires. En durcissant encore les conditions d'accès, beaucoup de salarié·es ne pourront prendre leur retraite à taux plein dégradant encore plus le niveau des pensions. Quand seulement 53,8 % des personnes entre 55 et 64 ans étaient en emploi en 2020, selon la Dares\*\*, ces mesures vont précipiter beaucoup de personnes âgées dans la pauvreté et particulièrement les femmes dont la pension ne représente que 73,5 % de celles des hommes selon le COR. VIRGINIE SOLUNTO

\* Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne

\*\* Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

# « Zan, zendegi, azadi ! »

« Zan, zendegi, azadi ! »\*. En Iran, de la capitale Téhéran à Zahedan dans le sud-est, les femmes manifestent courageusement têtes nues en scandant leur colère contre le régime islamique. Le mouvement de protestation est né le 16 septembre dernier à la suite du décès de la jeune Kurde Mahsa Amini. Accusée d'infraction pour un voile mal porté, elle est morte sous les coups de la police des mœurs. Les manifestations, initiées par les étudiantes et étudiants, se sont propagées dans tout le pays et à toute la population malgré la violence de la répression. Au 6 novembre dernier, l'ONG Iran Human Rights déplorait au moins 340 morts, dont 41 enfants.

C'est en 1979, au lendemain de la révolution, que le port du voile est imposé à toutes les femmes et que leur statut les place sous la tutelle du chef de famille, mari ou père. Durant les années 90, les Iraniennes voient l'état un peu se relâcher. Elles accèdent aux filières universitaires mais restent écartées des postes de la fonction publique et très peu présentes dans le paysage politique. Et lorsqu'elles le sont, c'est dans le camp des conservateurs, sorte de caution du patriarcat. Mais depuis 2021 et l'arrivée au pouvoir du conservateur Ebrahim Raïssi, la situation se dégrade. Soutenu par les religieux, le président



de la République islamique d'Iran prône un strict respect de la loi sur le hijab. Les sanctions se multiplient pour « hijab inapproprié » jusqu'au décès de Masha Amini qui embrase le pays. « La répression des manifestations menées par les femmes iraniennes ne fait qu'alimenter la transformation de la révolte en un plus vaste mouvement politique » selon le sociologue Farhad Khorsrokhavar. Il s'agit « d'une radicalisation du mouvement des femmes, qui s'est désormais transformé en une insoumission généralisée et en des manifestations tournantes contre le régime théocratique ».

LILIA BEN HAMOUDA

\* « Femme, vie, liberté ! ».

# Taxer les superprofits

Dans un contexte inflationniste lié à la guerre en Ukraine, à la crise climatique et à la reprise post-Covid, *Plus jamais ça-alliance écologique et sociale*, dont la FSU est membre a publié une note revendiquant la mise en place d'une taxe sur les superprofits. Quand la possibilité d'une hausse généralisée des salaires est balayée par le gouvernement par crainte d'une spirale inflationniste, elle réaffirme que l'inflation, en particulier celle liée au coût de l'énergie, n'est pas produite par la hausse des salaires. La responsabilité en incombe à certaines grandes entreprises qui profitent d'un contexte externe dramatique pour augmenter leurs profits. Au premier tri-

mestre 2022, les entreprises du CAC 40 ont atteint des bénéfices record de près de 73 milliards d'euros, soit une hausse de 26% par rapport à 2021. Dans le même temps, plus de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Une taxe sur les superprofits est déjà appliquée dans certains pays européens et son principe défendu par la Commission européenne et par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Une telle taxe pourrait rapporter de 10 à 20 milliards à l'État français et permettrait des mesures sociales écologiquement soutenables en direction des plus modestes.

CLAUDE GAUTHERON

**DORNA JAVAN,**  
chercheuse  
iranienne en  
sociologie  
politique

## 1 LA LUTTE DES IRANIENNES, UN PHÉNOMÈNE NOUVEAU ?

Ce qui se passe est dans la continuité des luttes menées par les femmes depuis la révolution islamique qui élimine les femmes de toute vie sociale et publique. Sous le gouvernement de Mahmoud Ahmadinejad, on a assisté à l'institutionnalisation de la police des mœurs dont l'enjeu est de rappeler la dimension religieuse, politique et idéologique du hijab. Avec Raïssi, on constate un durcissement de cette pression et la montée des violences. Plusieurs vidéos sur les réseaux sociaux en ont fait état. Quelques semaines avant Masha Amini, l'histoire d'une jeune fille, qui s'était dévoilée dans un bus et qui avait été arrêtée chez elle quelques heures après, les avait enflammés. On voit que leur rôle est très important dans la démocratisation de cette lutte qui dans les années 90 était surtout le fait d'une minorité intellectuelle.

## 2 CE MOUVEMENT S'ARRÊTE-T-IL À UNE LUTTE DES FEMMES ?

On ne parle pas beaucoup du rôle joué par les partis politiques kurdes qui ont, dès le début, appelé à la grève générale et à la manifestation aux côtés des femmes qui retiraient leur voile. Les autres minorités les ont très rapidement rejoints. C'est la conjonction de leurs protestations qui explique l'ampleur de cette révolte. PROPOS RECUEILLIS PAR L.B.H.

# “Une tendance à la normalisation des pratiques”

## QU'EST-CE QUE LE PILOTAGE PAR LES RÉSULTATS ?

**CHRISTIAN MAROY :** Il se base sur deux grands principes : d'une part, donner une autonomie de gestion aux établissements sur le plan pédagogique et celui des personnels, et d'autre part, devoir rendre des comptes par rapport à des objectifs chiffrés et plus largement une « responsabilisation » par rapport à leur efficacité. Les établissements sont dotés d'une contractualisation ou planification d'objectifs, généraux et particuliers à leur contexte. Sur la base d'une évaluation externe des résultats effectifs, des conséquences en termes de soutien ou de sanctions positive ou négative, peuvent être enclenchées. C'est une transposition au système éducatif du nouveau management public.

## AVEC QUELLES CONSÉQUENCES ?

**C. M. :** Elles varient selon que le système est à forts enjeux, avec des sanctions ou pas. Au Texas, après plusieurs évaluations négatives, la direction, voire l'école, sont remplacées. En Angleterre, des primes, individuelles ou collectives, sont attribuées aux écoles qui « performent ». France et Belgique ont des systèmes de responsabilisation douce. On y fait appel à la responsabilité professionnelle pour mobiliser et améliorer les résultats, en invoquant une finalité « noble » comme la réduction des inégalités scolaires. Au Québec, un système de responsabilisation réflexive articule contrôle et accompagnement. On y observe, comme dans les systèmes avec sanction,

une tendance à réduire les enseignements aux contenus évalués et au « bachotage ». Cela peut aller jusqu'au filtrage en amont des élèves qui présentent les examens. La responsabilisation douce peut ne pas produire ces effets, du fait de la capacité des équipes pédagogiques à « découpler » la politique éducative et le fonctionnement des écoles.

## ET SUR LA PROFESSIONNALITÉ ENSEIGNANTE ?

**C. M. :** Au Québec s'installe un grignotage de l'autonomie professionnelle. Les enseignants sont incités à se centrer sur les contenus et compétences évalués par le ministère, à adopter ses critères d'évaluation et les progressions didactiques suggérées. Ce phénomène est très lent et ne s'instaure pas de manière brutale. Deuxième effet, une tendance à la normalisation des pratiques avec moins de créativité, de contextualisation, car le système pousse surtout à améliorer les « moyennes ». Un travail

“Ce qui domine chez les personnels, c'est un sentiment diffus de surveillance, qui fragilise la reconnaissance et peut occasionner de la fatigue professionnelle.”



### BIO

**Christian Maroy** professeur de sociologie de Louvain, chercheur au GIRSEF. Il est l'auteur de « *L'école québécoise à l'épreuve de la gestion axée sur les résultats. Sociologie de la mise en œuvre d'une politique néo-libérale* », Hermann (2021).

réflexif collectif avec les enseignants est certes engagé par les directions pour répondre concrètement aux problèmes de performance détectés par le suivi statistique des résultats. Les moyens les plus « efficaces » pour améliorer les apprentissages sont aussi suggérés sur la base de la recherche considérée comme « probante ». En définitive, la gestion axée sur les résultats favorise une gestion de la pédagogie plus encadrée et intrusive. À l'inverse du discours enchanté vantant le « leadership » pédagogique local, les enseignants ressentent une perte d'autonomie et une emprise plus forte sur leur travail. Comme l'efficacité globale est discutable, sans amélioration durable des résultats, ce qui domine chez les personnels, c'est un sentiment diffus de surveillance, qui fragilise la reconnaissance et peut occasionner de la fatigue professionnelle, même chez les enseignants qui adhèrent à ce mode de gestion.

## QUE DIRE DE « L'ÉCOLE DU FUTUR » ?

**C. M. :** Elle se fonde sur plus d'autonomie donnée aux écoles, tendance antérieure au pilotage par les résultats. Mais cette autonomie est de plus en plus associée à la responsabilisation et à la reddition de comptes. Ces politiques se mettent en œuvre sur le long terme et peuvent alors se rapprocher d'un pilotage par les résultats plus clair. Il faut apprécier avec quoi l'autonomie s'articule : gestion des personnels avec sanctions ou pas, libéralisation du marché scolaire ou sectorisation socialement mixte ? Sachant que l'autonomie peut recouvrir une dimension positive quand elle offre des marges de manœuvre, appropriées par les équipes enseignantes, dans un cadre non ségrégatif.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANCK BROCK

**casden**

BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE !

Max, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE **+**

mgen\*

GRUPE vyv

MÉTIERS DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE

UNE MUTUELLE QUI  
CONNAÎT BIEN  
VOTRE MÉTIER

C'EST  
UN VRAI  
PLUS !

#### MGEN PROTÈGE VOTRE SANTÉ ET VOTRE AVENIR

Des couvertures complètes qui s'adaptent parfaitement à votre vie et à votre profession.

- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **MesDocteurs** : une plateforme de téléconsultation pour consulter sans rendez-vous 7j/7, 24h/24.
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires\*** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.

#### MGEN SOUTIEN VOTRE PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT

Des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière :

- **ÊtreProf** : la plateforme communautaire animée par des profs pour les profs pour réussir votre rentrée.
- **Vocal'iz** : l'application de coaching vocal pour préserver votre outil de travail n°1, la voix.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :



Contactez-nous au

**3676**

Service gratuit  
+ prix appel

Dites « RDV Rentrée »

\* Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle.

www.antigel.agency - 02621 - Juillet 2022 - © Gettyimages - Réf. : PUBLI\_EN\_JDR\_0722